



SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

# **Recueil des actes administratifs**

**du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours**

**N°07 – juin 2016**



---

***Responsable de la publication***

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur départemental et métropolitain  
des services d'incendie et de secours

---

***Conception, réalisation et impression***

Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours  
Direction de l'administration et des finances  
17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03  
Tél. 04 72 84 37 25

---

***Dépôt légal***

Juin 2016



# Sommaire

## I- Délibérations du conseil d'administration

---

### Direction

---

---

#### Groupement audit interne, hygiène et sécurité

---

- Délibération n° D/16-06/10 du 24 juin 2016 : modifications de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS **Page 5**

---

### Direction de l'administration et des finances

---

- Délibération n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 : désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs **Page 7**
- Délibération n° D/16-06/01 du 24 juin 2016 : compte-rendu des décisions prises par les bureaux du conseil d'administration **Page 13**

---

#### Groupement marchés et assurances

---

- Délibération n° D/16-06/02 du 24 juin 2016 : récapitulatif des marchés à procédure adaptée notifiés **Page 17**

---

#### Groupement finances

---

- Délibération n° D/16-06/03 du 24 juin 2016 :compte administratif pour l'exercice 2015 **Page 27**
- Délibération n° D/16-06/04 du 24 juin 2016 :compte de gestion pour l'exercice 2015 **Page 51**
- Délibération n° D/16-06/05 du 24 juin 2016 : reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2015 **Page 53**
- Délibération n° D/16-06/06 du 24 juin 2016 : projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2016 **Page 55**
- Délibération n° D/16-06/07 du 24 juin 2016 : autorisations de programme et crédits de paiement – Compte-rendu annuel 2016 **Page 85**
- Délibération n° D/16-06/08 du 24 juin 2016 : admissions en non-valeur **Page 91**

---

## **Direction des ressources humaines**

---

- Délibération n° D/16-06/09 du 24 juin 2016 :modifications du règlement intérieur du SDMIS **Page 95**
  
- Délibération n° D/16-06/11 du 24 juin 2016 :convention C2016-027 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et le SDMIS relative à la médecine professionnelle et préventive des PATS du SDMIS **Page 97**

## **II- Arrêtés**

- Arrêté n° 16/06/01 – Modifications du règlement intérieur du SDMIS **Page 99**
- Arrêté n° 16/06/02 – Présidence de la commission d'appel d'offres **Page 101**
- Arrêté n° 16/06/03 – Modifications de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS **Page 103**
- Arrêté n° 16/06/04 – Ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade de sapeur-pompier professionnel de 1<sup>ere</sup> classe au titre de l'avancement de grade **Page 111**
- Arrêté n° 16/06/05 – Composition du comité technique **Page 113**
- Arrêté n° 16/06/06 – Composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail **Page 117**
- Arrêté n° 16/06/07 – Présidence de la commission des achats adaptés **Page 121**





## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

**DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
GROUPEMENT AUDIT INTERNE HYGIENE ET SECURITE

NUMERO **D/16 - 06/ 10**

OBJET **Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« L'organisation du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) nécessite d'être ajustée de manière à mieux traduire et prendre en compte les évolutions structurantes suivantes :

Le SDMIS doit s'inscrire résolument dans l'ère numérique, qui impacte profondément ses procédures de travail ainsi que sa gouvernance. Cela impose aux femmes et aux hommes qui le composent une adaptation permanente ainsi qu'un mode de gouvernance nécessairement plus participatif.

Le SDMIS fait également le choix de placer l'humain, qu'il s'agisse des personnes secourues comme des personnels, au cœur de ses préoccupations et de ses priorités.

Enfin, la mise en œuvre d'une démarche pérenne et affichée sur l'amélioration continue et la recherche de la performance globale dans un contexte économique et financier de plus en plus contraint est une nécessité.

Ainsi, le « *groupement audit interne, hygiène et sécurité* », devient une direction à part entière, la « *direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale* ». Cette direction comprend également un « *groupement management par la sécurité* », et un « *groupement management par la qualité et la performance globale* ».

Par ailleurs, le « *groupement courrier, communication et affaires réservées* », lui aussi aux côtés du directeur départemental et métropolitain et de son adjoint, devient la « *direction des affaires réservées et de la communication* », composée d'un pôle chargé des affaires réservées et un groupement chargé de la communication interne et externe du SDMIS.

En outre, il est de la responsabilité du SDMIS de prendre en compte l'émergence des crises majeures ainsi que l'augmentation du niveau de risque d'attentat et de leur installation dans la durée. Au-delà du risque courant de proximité, la contribution du SDMIS à la sécurité de la nation est désormais une réalité qui doit se traduire pleinement dans son organisation.

C'est pourquoi un groupement spécifique, le « *groupement réponse aux crises majeures et aux attentats* » est créé au sein de la « *direction de la prévention et de l'organisation des secours* ». De plus, les missions réalisées par le SDMIS en matière de sécurité civile sont affirmées pour chacun de ces groupements. Le nombre de groupements passe toutefois de 5 à 4, car les missions anciennement dévolues au « *groupement de défense extérieure contre l'incendie* » sont transférées au « *groupement d'analyse et de couverture des risques* », et celles du « *groupement de coordination interservices* » à l'ancien « *groupement opération et coordination des secours* » qui devient le « *groupement opération* ».

Je vous précise que ces évolutions d'organisation ne remettent pas en cause la stabilité des effectifs du SDMIS.

Je vous demande, mesdames, messieurs, d'approuver ces modifications apportées à l'arrêté n° 2003/12/01 du 15 décembre 2003 modifié portant organisation du SDMIS. »

## DECIDE

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

  
Jean-Yves SECHERESSE  
Président



## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 24 JUIN 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**NUMERO E/16 - 06/01**

**OBJET Désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS.**

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-2,
- vu le code de la sécurité intérieure,
- vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,
- vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,
- vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- vu le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,

Le conseil d'administration sur la proposition de son président,

**DECIDE**

I) Sont désignés pour siéger au sein des commissions et comités du SDMIS suivants :

1) Commissions liées à la commande publique et à la réforme des matériels

**Commission d'appel d'offres (CAO):**

*Il est proposé comme représentant du président du conseil d'administration, président :*

Monsieur Renaud PFEFFER

▪ *titulaires :*

Monsieur Stéphane GOMEZ  
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ  
Monsieur Yves JEANDIN  
Madame Claude GOY  
Monsieur Didier PASCAL

*suppléants :*

Monsieur Jean-Luc DA PASSANO  
Monsieur Jérôme MOROGE  
Monsieur Rolland JACQUET  
Monsieur Damien COMBET  
Monsieur Noël BULLIAT

**Commission des achats adaptés (CAA) :**

*Il est proposé comme représentant du président du conseil d'administration, président :*

Monsieur Arthur ROCHE

▪ *titulaires :*

Colonel Bertrand KAISER  
Madame Laurence CHENKIER

*suppléants :*

Colonel Éric COLLOT  
Monsieur Alain PIERRE  
Madame Sylvie SANAEÏ  
Madame Carine ROCHER

**Commission de réforme des matériels du SDMIS et du Département du Rhône :**

*président :*

Monsieur Raymond DURAND

*membre :*

Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ  
Madame Claude GOY

## 2) Commissions et comités liés aux ressources humaines

### Comité technique :

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président* : Madame Murielle LAURENT

▪ *titulaires :*

Madame Murielle LAURENT  
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ  
Monsieur Jean-Luc DA PASSANO  
Madame Sylvie EPINAT  
Colonel Serge DELAIGUE  
Colonel Bertrand KAISER  
Colonel Vincent GUILLOT  
Colonel Eric COLLOT

*suppléants :*

Monsieur Lucien BARGE  
Madame Catherine PANASSIER  
Monsieur Michel FORISSIER  
Monsieur Gilles GASCON  
Madame Laurence CHENKIER  
Lt-colonel Lionel CHABERT  
Colonel Alain COLLOT  
Monsieur James GREGOIRE

### Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Michel MERCIER

▪ *titulaires :*

Monsieur Michel MERCIER  
Monsieur Renaud PFEFFER  
Madame Christiane GUICHERD  
Monsieur Yves JEANDIN  
Colonel Serge DELAIGUE  
Colonel Bertrand KAISER  
Colonel Vincent GUILLOT  
Colonel Eric COLLOT

*suppléants :*

Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Damien COMBET  
Monsieur Christophe GUILLOTEAU  
Monsieur Bertrand ARTIGNY  
Colonel Alain COLLOT  
Lt-colonel Jean-Pierre ESCASSUT  
Commandant Patrick THOMAS  
Monsieur Alain RAVIER

### Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Patrick VERON

▪ *titulaires :*

Monsieur Patrick VERON  
Monsieur Stéphane GOMEZ  
Monsieur Thierry BUTIN  
Madame Sylvie EPINAT  
Colonel Serge DELAIGUE  
Colonel Bertrand KAISER  
Colonel Vincent GUILLOT  
Colonel Eric COLLOT

*suppléants :*

Madame Martine DAVID  
Monsieur Gilles GASCON  
Monsieur Martial PASSI  
Madame Evelyne GEOFFRAY  
Madame Laurence CHENKIER  
Lt-colonel Lionel CHABERT  
Colonel Alain COLLOT  
Madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE

**Commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A :**

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président : Madame Murielle LAURENT*

▪ *titulaires :*

Madame Murielle LAURENT  
Monsieur Christophe DERCAMP  
Madame Martine DAVID  
Monsieur Didier BARRY

*suppléants :*

Monsieur Rolland JACQUET  
Monsieur Thierry BUTIN  
Monsieur Martial PASSI  
Madame Martine PUBLIÉ

**Commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B :**

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président : Madame Murielle LAURENT*

▪ *titulaires :*

Madame Murielle LAURENT  
Monsieur Christophe DERCAMP  
Madame Martine DAVID  
Monsieur Didier BARRY

*suppléants :*

Monsieur Rolland JACQUET  
Monsieur Thierry BUTIN  
Monsieur Martial PASSI  
Madame Martine PUBLIÉ

**Commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C :**

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président : Madame Murielle LAURENT*

▪ *titulaires :*

Madame Murielle LAURENT  
Monsieur Christophe DERCAMP  
Madame Martine DAVID  
Monsieur Didier BARRY

*suppléants :*

Monsieur Rolland JACQUET  
Monsieur Thierry BUTIN  
Monsieur Martial PASSI  
Madame Martine PUBLIÉ

**Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :**

Il est proposé :

*représentant du président du conseil d'administration, président : Madame Murielle LAURENT*

▪ *titulaires :*

Madame Murielle LAURENT  
Monsieur Christophe DERCAMP  
Madame Martine DAVID  
Monsieur Didier BARRY  
Monsieur Arthur ROCHE  
Monsieur Jean-Luc DA PASSANO  
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ  
Madame Christiane GUICHERD

*suppléants :*

Monsieur Rolland JACQUET  
Monsieur Thierry BUTIN  
Monsieur Martial PASSI  
Madame Martine PUBLIÉ  
Monsieur Roland CRIMIER  
Monsieur Joël PIEGAY  
Monsieur Lucien BARGE  
Madame Marie-Pierre TEYSSIER

**II) Sont désignés pour siéger au sein des commissions et organismes extérieurs au SDMIS suivants :**

**Commission départementale de réforme des agents de la FPT du Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon :**

▪ *titulaires :*

Monsieur Bertrand ARTIGNY  
Madame Claude GOY

*suppléants :*

Monsieur Yves JEANDIN  
Madame Martine PUBLIÉ  
Monsieur Stéphane GOMEZ  
Monsieur Jérôme MOROGE

**Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon :**

▪ *titulaire :*

Monsieur Didier PASCAL

*suppléant :*

Monsieur Bertrand ARTIGNY

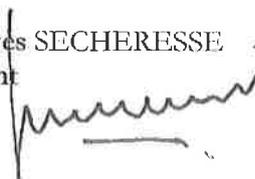
**EPARI (Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information)**

*membres :*

Monsieur Jean-Luc DA PASSANO  
Monsieur Pascal GUERIN  
Monsieur Thierry BUTIN  
Monsieur Gilles GASCON  
Monsieur Noël BULLIAT  
Monsieur Rolland JACQUET

Fait à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président







## **DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**REUNION DU 24 JUIN 2016**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**NUMERO D/16 - 06/ 01**

**OBJET Compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration en application de la délégation accordée par la délibération du conseil d'administration du 15 juin 2015**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Par délibération du 15 juin 2015 notre assemblée a accordé délégation au bureau pour prendre des décisions à l'exclusion de celles concernant les budgets et comptes ainsi que la fixation des contributions des collectivités territoriales au budget de notre établissement public.

Je vous rends compte, par le présent rapport, des décisions prises par notre bureau, dans le cadre de cette délégation, depuis notre séance du 15 juin 2015.

**Réunion du 4 mars 2016 :**

Le bureau a :

1. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-001 entre le SDMIS et la société Autoroutes du Sud de la France (ASF) relative à la prise en charge financière par la société ASF des interventions effectuées par le SDMIS sur le réseau autoroutier concédé ;
2. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-013 entre l'Etat (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises) et le SDMIS fixant les modalités de remboursement par l'Etat des moyens du SDMIS mobilisés dans le cadre de Pré-positionnement, lors du championnat d'Europe de Football « Euro 2016 » ;

3. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-007 entre l'Etat (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises) et le SDMIS relative à la mise à disposition d'équipements de décontamination ;
4. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2015-119 entre le SDMIS et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) portant accord de confidentialité et mise à disposition de matériel ;
5. approuvé l'attribution de subventions annuelles 2016 à l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers (UDMSP) et à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers ;
6. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-008 entre le SYTRAL et le SDMIS relative à l'utilisation des transports collectifs de voyageurs pour les déplacements des agents du SDMIS ;
7. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2015-044 entre la commune d'Ecully et le SDMIS relative à l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers ;
8. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-017 entre la commune de Pierre-Bénite et le SDMIS relative à l'entretien des espaces verts de la caserne de sapeurs-pompiers ;
9. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2015-095 entre la SNCF et le SDMIS d'assistance pour la phase projet et la phase exécution des travaux de construction de la caserne d'Eveux aux abords des voies ferroviaires de la ligne Lyon Saint-Paul – Montbrison ;
10. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-016 de partenariat entre l'Etat, le SDMIS et la République de Guinée ;
11. approuvé et autorisé le président à lancer, passer et signer les marchés publics du SDMIS à procédure formalisée ;
12. approuvé l'indemnisation du préjudice subi par un agent du SDMIS dans le cadre de la protection fonctionnelle ;

#### **Réunion du 8 avril 2016 :**

Le bureau a :

1. approuvé l'organisation de l'examen professionnel de sapeur-pompier professionnel de 1<sup>ère</sup> classe ;
2. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2015-104 entre la commune de Villefranche-sur-Saône et le SDMIS relative à la mise à disposition du plan d'eau du Bordelan ;
3. approuvé et autorisé le président à signer la convention cadre C2016-035 entre l'Etat (Etat-Major Interministériel de Zone Sud-Est) et le SDMIS relative au double engagement de sapeurs-pompiers volontaires ;

**Réunion du 27 mai 2016 :**

Le bureau a :

1. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-026 entre l'URSSAF et le SDMIS relative à la gestion du versement de l'assurance chômage aux agents non-titulaires ;
2. approuvé et autorisé le président à lancer, passer et signer les marchés publics du SDMIS à procédure formalisée ;
3. approuvé et autorisé le président à signer la convention C2016-014 entre la société TOTAL Raffinage France et le SDMIS relative à l'utilisation du BRS de la raffinerie de Feyzin dans le cadre d'une opération de secours et la convention C2016-015 entre le SDMIS et la société TOTAL Raffinage France relative à la mise à disposition des terminaux radio du SDMIS à la raffinerie de Feyzin dans le cadre d'une opération de secours
4. approuvé l'indemnisation du préjudice subi par des agents du SDMIS dans le cadre de la protection fonctionnelle ;
5. donné acte des décisions de la commission de réforme des matériels du 20 avril 2016 ;
6. donné une suite favorable pour le bail emphytéotique administratif concernant une clause, dite de fongibilité ;

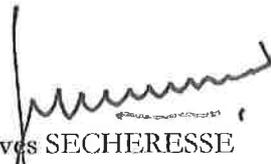
Je vous demande, mesdames, messieurs, de me donner acte de ce compte-rendu. »

**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

  
Jean-Yves SECHERESSE  
Président





SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**  
GROUPEMENT MARCHES ET ASSURANCES

NUMERO **D/16 - 06/ 02**

OBJET **Récapitulatif des marchés à procédure adaptée passés en application des délibérations n° D/14-06/02 du 30 juin 2014 et n° D/15-06/02 du 15 juin 2015**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Le conseil d'administration du SDIS du Rhône a, le 30 juin 2014, accordé au président une délégation – renouvelée pour la durée de mon mandat le 15 juin 2015 par notre assemblée - pour les actes relatifs à la préparation, à la passation, à l'exécution et au règlement des marchés adaptés et leurs avenants, pour les travaux, les fournitures et les services.

A titre d'information je vous prie de trouver ci-dessous la liste des marchés à procédure adaptée passés en application de cette délégation pour la période du 2 novembre 2015 au 27 avril 2016.

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
15M096	Installation d'un système d'audioconférence dans la salle de direction RABELAIS	20 012,87	Ponctuel	INTRACOM 7 chemin Fortuné Ferrini 38700 LA TRONCHE	05/11/15
15M094	Acquisition de 100 couvertures bactériologique avec marquage SDMIS	4 513,00	Ponctuel	SPORA MEDICAL 847 route de Frans 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	06/11/15
15M095	Acquisition de 20 aspirateurs de mucosités	4 000,00	Ponctuel	SARL AMBU Rue Gabriel Domergue 33300 BORDEAUX	06/11/15
15M097	Fourniture de 200 combinaisons noires thermiques et de 150 combinaisons d'intervention pour la spécialité CMIR	18 215,00	Ponctuel	JERTEX INDUSTRIES Les Broses 03510 CHASSENERD	19/11/15
15M098	Remplacement de 5 tentes gonflables HS pour implantation PMA ou traitement NRBC	20 600,00	Ponctuel	RCY ZA de l'Aupretin 71500 LOUHANS	23/11/15
15M084	Acquisition, modification, maintenance et entretien des installations de production d'air basse pression installés dans les locaux du SDMIS, ainsi que la formation des agents	Mini : 50 000 Maxi : 150 000	4 ans	TECHISIM ZI mi-plaine 29 avenue des frères Montgolfier 69680 CHASSIEU	24/11/15
15M099	Achat de 1300 garrots artériel CAT tourniquet	28 600,00	Ponctuel	CIR MEDICAL ZA de la couronne des prés 766 avenue de la Mauldre 78680 EPONE	24/11/15
15M007	Fourniture et installation d'une scie à panneaux avec son dispositif d'aspiration, ainsi que la réalisation des prestations de maintenance, d'entretien et de contrôles périodiques du matériel et la formation du personnel	Mini : 30 000 Maxi : 120 000	4 ans	SOGEMO 31 rue de Paris 77580 VILLIERS SUR MORIN	02/12/15

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
15M103	Renouvellement de l'abonnement au portail des services budgétaires et financiers en ligne et de la gestion de la dette	6 600,00	Ponctuel	LOCAL NOVA SAS 10 Parc Club du Millénaire 1025 avenue Henri Becquerel 34000 MONTPELLIER	02/12/15
15M093	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des assurances du SDMIS	Mini : 5 000 Maxi : 20 000	4 ans	SIGMA RISK 20 rue Verdi 34510 FLORENSAC	12/12/15
15M079	Achat d'attelles à dépression pour immobilisation de membres, de leurs accessoires et leur réparation	Mini : 10 000 Maxi : 30 000	4 ans	CERTEC 257, route de Bourg 69210 SOURCIEUX LES MINES	15/12/15
15M120	Buffet pour la cérémonie des vœux en préfecture du 5 01 16	6 750,00	Ponctuel	TRAITTEUR FLORENT GARRAT 14 rue Jean Neyret 42000 SAINT ETIENNE	15/12/15
15M121	Achat plateformes, escabeaux et marche pieds	24 981,00	Ponctuel	SA MOREAU 35 avenue Clement Ader 69800 SAINT PRIEST	15/12/15
15M085	Fourniture, mise en service et maintenance d'une liaison par faisceaux hertzien entre les casernes de la Croix Rousse et de Villefranche sur Saône	Mini : 40 000 Maxi : 120 000	4 ans	TPL SYSTEMES ZAE du Périgord Noir 24200 SARLAT	17/12/15
15M123	Remplacement de la radio commande sur un FMOGP incluant l'étude technique nécessaire à sa mise en service (4 FMOGP test sur 1)	5 900,00	Ponctuel	MAVESSE 12 rue Roger Planchon 69200 VENISSIEUX	18/12/15
15M087	Réalisation des prestations de contrôles périodiques des appareils dits mobiles : accessoires de levage et lots de manœuvres de force en usage et en stock au SDMIS	Mini : 17 500 (annuel) Maxi : 47 500 (annuel)	1 an reconductible tacitement 3 fois	APAVE SUD EUROPE 33 avenue Georges Levy BP 116 69634 VENISSIEUX	21/12/15
15M053	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 7 : carrelage - faïence	19 989,70	14 mois	FONTAINE Rue Jules Ferry BP 35 01480 JASSANS RIOTTIER	26/12/15

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
15M047	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 1 : démolition - maçonnerie - vrd - façades	177 099,02	14 mois	CHAZELLE 7 rue Calixte Plotton BP 142 42004 SAINT ETIENNE CEDEX	28/12/15
15M048	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 2 : étanchéité	17 794,00	14 mois	SUPER ZAC du Tissot 42530 GENEST LERPT	28/12/15
15M050	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 4 : portails sectionnels	38 760,00	14 mois	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 27 H avenue des Saules BP 78 69922 OULLINS CEDEX	28/12/15
15M054	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 8 : revêtement de sol PVC	8 370,20	14 mois	ULTI SERVICE 630 RN 6 69400 GLEIZE	28/12/15
15M055	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 9 : électricité courants forts et faibles	118 819,33	14 mois	INEO RHONE ALPE AUVERGNE Agence Grand Lyon 30 rue Auguste Fresnel 69800 SAINT PRIEST	28/12/15
15M056	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 10 : chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	80 193,39	14 mois	DUBOST RECORBET ZA la Ponchonnière 44 rue des Acacias 69210 SAIN BEL	28/12/15
15M039	Mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la caserne Beaujeu	122 500,00	12 mois	BATTON BERGMANN 228 avenue Félix Faure 69003 LYON	30/12/15
15M042	Mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction des casernes de Montrottier et Sainte Colombe	133 650,00	12 mois	BAMAA 16 rue Casimir Perier 69002 LYON	30/12/15
15M051	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 5 : menuiseries intérieures	21 542,59	14 mois	MENUISERIE CLEMENT 32 rue Ambroise Paré 42240 UNIEUX	04/01/16
15M040	Mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la caserne de Saint Laurent d'Oingt	113 148,00	12 mois	L. AYDOSTIAN 2 rue de la Thibaudière 69007 LYON	04/01/16

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
15M043	Mission de maîtrise d'œuvre concernant la construction de la caserne de Tarare	130 999,89	12 mois	BERNARD FONTANIERE 47 avenue Roger Salengro 01500 AMBERIEU EN BUGEY	04/01/16
15M049	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 3 : menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	29 396,50	14 mois	PIC PARTNER ZA la Ronze 69440 TALUYERS	05/01/16
15M052	Restructuration et extension de la caserne de Tassin-La-Demi-Lune Lot 6 : plâtrerie - finitions - plafonds suspendus	61 909,32	14 mois	EFP PEINTURE ZI sud 10 rue Barthélemy Thimonnier 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT	05/01/16
15M122	Fourniture et livraison de pièces détachées pour les balayeuses de marque Eurovoirie entretenus par le SDMIS	Mini : 40 000 Maxi : 120 000	4 ans	EUROVOIRIE 40 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	11/01/16
15M081	Entretien, maintenance et dépannage des ascenseurs et élévateurs des personnes à mobilité réduite (PMR) des casernes du SDMIS	Sans mini Maxi : 15 000	2 ans renouvelable 1 fois 2 ans	FAST LIFT ASCENSEURS 44 rue de Corbas 69200 VENISSIEUX	14/01/16
16M020	Mission de contrôle technique concernant la construction de la caserne de Sainte Colombe	5 800,00	Ponctuel	SUD EST PREVENTION 17 chemin Louis Chirpaz 69130 ECULLY	18/01/16
16M034	Acquisition d'un kit complet avec sacoche paire de gants isolants et flacons de talc dossier GAIHS (risques électriques pour les véhicules routiers)	17 038,00	Ponctuel	SIBILLE FAMECA ELECTRIC 815 bis chemin du Razas ZI les Plaines 26780 MALATAVERNE	28/01/16
16M035	Mission géotechnique G2 pour la caserne de Sainte Colombe	7 500,00	Ponctuel	EGSOL 20 impasse de la Balme 69800 SAINT PRIEST	02/02/16
16M037	Achat de colliers cervicaux avec marquage SDMIS	7 033,00	Ponctuel	DUMONT SECURITE 9 rue Lucien Rosengart BP 621 01506 AMBERIEU EN BUGEY CEDEX	02/02/16

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
16M038	Accompagnement pour la sécurisation des accès externe au système d'information du SDMIS	15 425,00	Ponctuel	LEXSI Bois des Côtes 1 Bâtiment A 300 RN 6 69760 LIMONEST	03/02/16
15M067	Restructuration et extension de la caserne Pierre Bénite Lot 8 : portes sectionnelles	26 260,00	12 mois	AB FERMETURE 4 rue du Paquier 21600 LONGVIC	09/02/16
15M072	Restructuration et extension de la caserne Pierre Bénite Lot 13 : sols souples	8 308,00	12 mois	AU SERPENT 24 avenue Charles de Gaulle 42800 RIVE DE GIER	09/02/16
15M075	Restructuration et extension de la caserne Pierre Bénite Lot 16 : ascenseur	18 990,00	12 mois	ATL 5 avenue Lionel Terray 69330 MEYZIEU	09/02/16
15M076	Restructuration et extension de la caserne Pierre Bénite Lot 17 : pylône	9 974,08	12 mois	ITAS RHÔNE ALPES Acti Park des Meurières 1 rue Galilée 69800 SAINT PRIEST	09/02/16
16M039	Achat d'insignes du corps du SDMIS	9 980,00	Ponctuel	FIA 8, route du Perollier BP 34 69571 DARDILLY CEDEX	10/02/16
16M041	Fourniture de 8000 blasons personnalisés SDMIS avec logos	11 040,00	Ponctuel	BGS BRODERIE 494, route de Frans 69400 VILLEFRANCHE	14/02/16
15M104	Acquisition et installation d'un CEPARI sur le site de Villefranche sur Saône	145 019,00	Jusqu'au 31/03/2018	MATISEC 36 Montée de la Drière 38080 SAINT ALBAN DE ROCHE	15/02/16
15M100	Fourniture et livraison de boissons (essentiellement de l'eau) dans différents conditionnements pour le SDMIS	Mini : 40 000 Maxi : 120 000	4 ans	MURGIER 432, rue des baronniers 01700 BEYNOST	16/02/16
15M102	Fourniture, maintenance, contrôle de matériel d'intervention, pièces détachées et accessoires pour la protection contre les chocs électriques et formation à l'utilisation et à la maintenance du matériel	Mini : 15 000 Maxi : 60 000	4 ans	SFE 815 B chemin du Razas ZI les plaines 26780 LES MALATAVERNE	17/02/16
16M042	Formation de 5 personnes pour piloter les prestations du GSI sur 3 jours au GFOR	6 000,00	Ponctuel	SIDERLOG 9 rue des Tuilliers 69003 LYON	17/02/16

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
16M023	Maintenance préventive et curative des 23 micro-pousses seringues MICROPUM de la marque MICRELL par leur fabricant ARCOMED	Mini : 5 320 Maxi 8 280	4 ans	SMD 646 avenue des Dignes 14123 FLEURY SUR ORNE	24/02/16
16M045	Rampe d'évacuation gonflable pour embarcations	4 050,00	Ponctuel	ATIC ZI des prés Seigneurs 55, ancienne route de Nievroz 01120 MONTLUEL	24/02/16
16M058	AMO marchés télécommunications	14 375,00	Ponctuel	SCT (groupe STEDIA) 12 Montée Victor Hugo 69300 CALUIRE ET CUIRE	23/03/16
16M059	Protection solaire façade Est et Sud de la caserne de Genas	13 928,00	Ponctuel	PIC PARTNER ZA de la Ronze CD 42 69440 TALUYERS	23/03/16
16M074	Elaboration d'un dossier de porter à connaissance de la DREAL des installations classées pour la protection de l'environnement et étude de danger et ATEX du futur plateau technique GRDF	15 975,00	Ponctuel	APAVE SUD EUROPE Agence d'Ecully 4, chemin du ruisseau Bat B 69130 ECULLY	01/04/16
16M076	Mission de contrôle technique pour la construction de la caserne de Saint Laurent d'Oingt	6 500,00	Ponctuel	SUD EST PREVENTION 17 chemin Louis Chirpaz 69130 ECULLY	07/04/16
16M077	Achat de 10 aspirateurs de mucosité pour la réserve SAP des CADIM	8 640,00	Ponctuel	LAERDAL Bat 5 B 1 rue des Vergers 69760 LIMONEST	11/04/16
15M065	Restructuration et extension de la caserne de Pierre Bénite Lot 6 : Menuiserie aluminium - occultation	85 722,00	12 mois	PIC PARTNER ZA la Ronze 69440 TALUYERS	11/04/16
16M043	Maintenance préventive et curative des appareils PROPAQ LT du SDMIS par leur fabricant	Mini : 28 650 Maxi : 35 000	4 ans	SEBACE 16 avenue des Louvresses 92230 GENNEVILLIERS	12/04/16
16M078	Aménagement d'un parcours aquatique au Lac de Bordelan : fourniture des buses	20 832,52	Ponctuel	PLATTARD Avenue de la Plage 69400 VILLEFRANCHE	13/04/16

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
15M070	Restructuration et extension de la caserne de Pierre Bénite Lot 11 : Faux plafonds	51 170,00	12 mois	RHONIBAT 6 boulevard André Lassagne 69530 BRIGNAIS	13/04/16
15M071	Restructuration et extension de la caserne de Pierre Bénite Lot 12 : Carrelage - faïence	82 000,00	12 mois	MMJ CARRELAGES 75 rue Léonard Cimetire BP 80148 69655 VILLEFRANCHE CEDEX	13/04/16
15M083	Fourniture et livraison de pièces détachées d'origine ou compatibles et d'accessoires pour l'entretien de toutes pelles mécaniques de marque LIEBHERR, ainsi que de tous les travaux de réparations qui s'avèreraient nécessaires	Mini : 30 000 Maxi : 90 000	4 ans	TECMAT SERVICE 22 rue Monseigneur Ancel CS 60110 69808 SAINT PRIEST CEDEX	13/04/16
15M077	Restructuration et extension de la caserne de Pierre Bénite Lot 18 : Bâtiments modulaires	61 511,35	12 mois	ALTEMPO 6 A rue de l'Industrie 68126 BENNWUHR GARE	14/04/16
16M079	Audit de sûreté du site état-major 17, rue Rabelais	8 600,00	Ponctuel	SOLACE 85, rue de l'agriculture 92700 COLOMBES	20/04/16
16M080	Mission de contrôle technique pour la construction de la caserne de Beaujeu	10 000,00	Ponctuel	SUD EST PREVENTION 17 chemin Louis Chirpaz 69130 ECULLY	20/04/16
16M082	Mission de sécurité et de protection de la santé pour la construction de la caserne de Beaujeu	9 600,00	Ponctuel	SP2SA 19 chemin de Chabure 42400 SAINT CHAMOND	20/04/16
16M081	Assistance et conseil juridique en systèmes d'information	24 600,00	3 ans	BRUMMET ASSOCIES Immeuble l'Europe 62 rue de Bonnel 69003 LYON	21/04/16
15M101	Fourniture de lavettes industrielles pour les ateliers du SDMIS	Mini : 5 000 Maxi : 15 000	4 ans	BIC 40 rue Sibert BP 33 42401 SAINT CHAMOND CEDEX	21/04/16
16M021	Contrôle de la qualité des prestations de nettoyage dans les bâtiments du SDMIS et l'assistance du suivi administratif et technique des marchés de prestations de nettoyage	Mini : 50 000 Maxi : 200 000	4 ans	CTIP CONSEIL 1 rue Jean Jaurès 94800 VILLEJUIF	22/04/16

N°	OBJET	MONTANT € HT	DUREE	TITULAIRE	NOTIFI CATION
16M083	Achat de trousse individuelles risques attentats	5 326,00	Ponctuel	MP SEC France Voie Helios ZI Lavigne 31190 AUTERIVE	27/04/16

Je vous demande, mesdames, messieurs, de me donner acte de cette communication. »

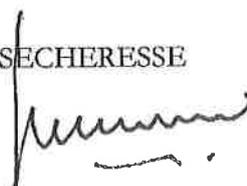
**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président







## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES  
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/16 - 06/ 03**

OBJET **Compte administratif pour l'exercice 2015**

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Pour l'ensemble de l'exercice 2015, les dépenses et les recettes votées par notre assemblée au budget primitif et aux décisions modificatives ultérieures, ont atteint un montant, équilibré en dépenses et en recettes de :

35 987 934,86 €	Pour la section d'investissement
147 166 851,49 €	Pour la section de fonctionnement

Soit un montant global de 183 154 786,35 € (pour mémoire en 2014 : 189 670 166,67 €).

S'agissant des dépenses, les mouvements effectivement constatés font apparaître une réalisation de :

27 282 929,44 €	Pour la section d'investissement (75,81 %)
141 705 179,54 €	Pour la section de fonctionnement (96,29 %)

Soit un total de 168 988 108,98 € (pour mémoire en 2014 : 170 924 867,55 €).

Pour ce qui concerne les recettes, les mouvements constatés sont de :

22 508 123,84 €	Pour la section d'investissement
146 684 973,78 €	Pour la section de fonctionnement

Soit un total de 169 193 097,62 € (pour mémoire en 2014 : 173 198 961,16 €)

Le résultat propre à l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 979 794,24 €, et un déficit d'investissement de 4 774 805,60 € soit un résultat global excédentaire de 204 988,64 €.

Compte tenu des résultats antérieurs repris, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de :

6 115 488,73 € Pour la section de fonctionnement

et un excédent de :

8 306 781,82 € Pour la section d'investissement

soit un résultat de clôture globalement excédentaire de 14 422 270,55 € en diminution de 28,03 % par rapport au résultat enregistré à la clôture de l'exercice 2014. Etant précisé que deux années auparavant, l'exercice 2013 avait été marqué par près de 20 M€ de recettes liées aux opérations foncières relatives aux cessions des logements et des casernes de Saint-Cyr au Mont d'or, Genay et Neuville.

Je vous rappelle qu'un certain nombre de chapitres ou lignes budgétaires font l'objet de prévisions, mais ne donnent jamais lieu à émission de mandat ou de titre. Ceci explique pourquoi les réalisations ne peuvent atteindre l'intégralité de la prévision.

Il s'agit pour la section d'investissement, du chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » et du chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » en recettes, et en section de fonctionnement, du chapitre 022 « dépenses imprévues » et du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » en dépenses.

Il en est de même pour les lignes budgétaires 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » et 002 « résultat de fonctionnement reporté », que l'on retrouve en dépenses en cas de déficit et en recettes si le résultat est excédentaire.

A l'inverse, certaines opérations sont réalisées sans qu'une prévision budgétaire soit nécessaire. Il s'agit des opérations de cessions où l'article 775 enregistre le prix de la vente par opération budgétaire réelle et les articles 192, 675, 6761 et 7761 qui, par opération d'ordre budgétaire, constatent la sortie des biens pour leur valeur nette comptable ainsi que les plus ou moins-values.

C'est la raison pour laquelle certains chapitres ont un montant de réalisation supérieur à la prévision.

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses mandatées s'élèvent à 27 282 929,44 € (pour mémoire en 2014 : 31 390 725,26 € soit une baisse de 13 %) pour un montant prévu de 35 987 934,86 €, soit une réalisation globale de 75,81 % (71 % en 2014).

Le montant des reports de crédits atteint cette année 3 708 522,25 €.

Il s'agit de crédits engagés mais dont le mandatement n'interviendra qu'au cours de l'exercice 2016.

L'acquisition des véhicules, essentiellement affectés au parc opérationnel représente une dépense globale de 4 999 284,66 €, soit 78,88 % des prévisions. En 2014, cette dépense s'élevait à 5 414 737,30 €.

Les matériels de secours et de lutte contre l'incendie, toutes lignes confondues, ont fait l'objet d'une dépense de 2 046 548,68 € correspondant à un taux de réalisation de 54,92%. En 2014, elle s'élevait à 2 525 365,17 € avec un taux de réalisation de 69,49 %. Ce faible taux de consommation s'explique par des commandes importantes faites en fin d'année 2015 et qui n'ont été livrées qu'en 2016 (notamment dossards QS pour les ARI). De plus, certaines acquisitions sollicitées par des spécialités ont été décalées dans le temps en raison de l'état d'avancement de leur réflexion sur la définition de leurs besoins techniques.

Les dépenses liées aux équipements informatiques, de transmissions et de téléphonie, s'élèvent à 1 363 290,42 €, soit 68,06 % des crédits. En 2014, elles atteignaient 1 370 893,56 €.

L'achat de matériel de bureau et de mobilier, d'un coût total de 366 237,71 €, soit 93,68 % des crédits, est en baisse de 14,56 % par rapport à 2014 où cette dépense s'élevait à 428 625,74 €.

Les constructions neuves de bâtiment, correspondants à la réalisation du schéma directeur des opérations immobilières arrêté en mai 2004 et modifié depuis à plusieurs reprises ont représenté une dépense de 1 122 901,20 € (48,63 % des crédits ouverts). Cela concerne essentiellement la réception des travaux pour la caserne de Soucieu-en-Jarrest/Orlienas et l'avancement des travaux pour la caserne de Genas/Chassieu. Ce faible pourcentage est dû à des décalages de planning liés notamment à la mise en place institutionnelle du SDMIS en juillet 2015.

Les travaux de rénovation ou de restructuration de bâtiments, qui comprennent les chantiers programmés et les opérations incluses dans des autorisations de programme, représentent une dépense de 2 448 169,01 € (76,89 % des crédits ouverts). Cela concerne essentiellement l'opération Lyon Confluence (1 650 931,20 €) et la fin des travaux de la caserne d'Ecully (348 604,35 €).

S'agissant des chantiers programmés sur des bâtiments en pleine propriété, ils ont été consommés à hauteur de 48,82% sur un montant de crédits de 579 055,87 €, en raison d'une part du glissement du paiement des travaux de 2015 sur 2016 sur la caserne de Monsols et d'autre part de la requalification de l'opération de Bessenay, initialement prévue en chantiers programmés, en autorisation de programme.

Les investissements réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA), correspondant au coût annuel des travaux effectués, s'élèvent à 5 678 821,57 €.

Le chapitre globalisé 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » d'un montant de 1 389 389,52 € retrace l'amortissement des subventions d'investissement (subvention du conseil général, fonds d'aide à l'investissement, participations des communes aux constructions des casernes) pour 908 470,42 € et les moins-values sur cessions d'immobilisations pour 480 919,10 €. Ce chapitre donne lieu à une recette de fonctionnement de montant identique au chapitre globalisé 042.

Le chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales » se réalise pour 1 500 184,72 €. Il correspond à des écritures comptables concernant les commissions de réforme (dons de véhicules non amortis) ainsi que la vente des logements de Mornant et la réimputation des travaux réalisés sur la caserne de Saint Lager/Cercié. Ce sont des écritures de régularisation qui donnent lieu à des réalisations équivalentes en recette d'investissement.

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des titres émis est de 22 508 123,84 € (pour mémoire en 2014 : 28 378 569,99 €), pour une prévision de 35 987 934,86 €, soit une réalisation globale de 62,54 %.

Je vous spécifiais en préambule que certaines opérations sont réalisées sans qu'une prévision budgétaire soit nécessaire. C'est le cas en recettes d'investissement.

Le compte 10 « dotations, fonds divers et réserves » enregistre une recette de 8 381 376,23 €. Il comprend la recette du FCTVA pour 2 559 078,79 € et 5 822 297,44 € d'excédents de fonctionnement capitalisés lors du budget supplémentaire 2015.

Le compte 13 « subvention d'investissement » totalise une recette de 9 286,80 €, correspondant à une recette du FAI (fonds d'aide à l'investissement).

Le chapitre globalisé 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » s'élève à 12 615 883,26 €. Il se rapporte essentiellement, pour 12 019 369,16 € aux amortissements des immobilisations qui donnent lieu à une dépense équivalente en section de fonctionnement au chapitre globalisé 042. Le reste du chapitre concerne les cessions à titre onéreux décidées par les commissions de réforme qui génèrent une inscription comptable de plus-values pour 49 211,19 € et une valeur nette comptable des immobilisations corporelles de 547 302,91 €.

Le chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales », comme indiqué précédemment, s'établit à 1 500 184,72 €.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement mandatées s'élève à 141 705 179,54 € (pour mémoire en 2014 : 139 534 142,29 €) pour une inscription budgétaire globale de 147 166 851,49 € (pour mémoire en 2014 : 145 491 028 €). Leur taux de réalisation est de 96,29 %.

### ➔ CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Ce chapitre globalisé a fait l'objet d'une réalisation de 86,51 %, soit 24 093 944,41 € (pour mémoire en 2014 : 24 792 577,96 €) soit une baisse de réalisation par rapport à celui de l'année dernière de 2,82%.

Le compte 60 « achats et variation de stocks » est réalisé à hauteur de 84,86 %, soit 11 473 031,85 €.

Il retrace les dépenses liées aux prestations de services, fournitures non stockables (l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage urbain), aux fournitures non stockées (les combustibles, les carburants, l'alimentation, les huiles et lubrifiants), les fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives, les produits pharmaceutiques et les produits d'intervention.

Le compte 61 « services extérieurs » comportant outre les locations immobilières et mobilières, l'entretien, les réparations, la maintenance et la sous-traitance ainsi que les primes d'assurance, la documentation et les versements à des organismes de formation (hors CNFPT) a fait l'objet d'une réalisation de 88,58 %, soit 9 753 528,71 €.

Il inclut également le compte 611 « contrat de prestations de services avec des entreprises » pour 4 692 447,58 € soit une augmentation d'un peu plus de 50 000 € par rapport à 2014. Ces crédits correspondent au financement de la partie fonctionnement de la redevance annuelle (L.3) à

verser à la SNI dans le cadre du bail emphytéotique. Cette augmentation est due à la fois à l'avenant n°3 pour la caserne de Rochat (37 000 €) et à l'indexation du loyer (23 000 €).

Le compte 62 « autres services extérieurs » comprenant les honoraires, les frais de publicité, de publication, de transport et de déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais de nettoyage a généré des dépenses pour 2 825 687,71 € soit une réalisation de 86,62 %.

Le compte 63 « impôts taxes et versements assimilés » pour 41 696,14 € représente les frais liés notamment aux taxes et impôts sur les véhicules, ainsi que les taxes foncières.

### ➔ CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (CHAPITRE 012)

Ce chapitre globalisé a fait l'objet d'une réalisation à hauteur de 99,39 % soit 100 386 021,34 € (pour mémoire en 2014 : 98 412 118,59 €) soit une augmentation de réalisation de 2,01 %.

Il représente l'essentiel de nos charges de fonctionnement. Il comporte 3 chapitres :

Le chapitre 62 qui retrace dans son article 6218 les rémunérations versées à des personnels extérieurs au SDMIS. Ce chapitre a fait l'objet d'une réalisation de 435 847,40 €, Il comprend notamment les remboursements versés à la métropole au titre des personnels ex-Courtilly qui sont au nombre de 4 en 2015 et le remboursement du personnel dans le cadre des conventions de mutualisation avec le département et la métropole. Cette dernière rubrique connaît un faible taux de réalisation en 2015 (58,57%) en raison du décalage des paiements prévus dans ces conventions. Sont comptabilisées également dans ce chapitre les gratifications de stage.

Le chapitre 63 enregistre dans son article 6336 les cotisations versées essentiellement au CNFPT pour 620 201,84 €.

Le compte 64 « charges de personnel » est réalisé à hauteur de 99,48 % pour un montant de 99 329 972,10 € (pour mémoire en 2014 : 97 065 931,68 € soit une hausse de 2,33 % des crédits réalisés).

Pour rappel, ces charges de personnel sont constituées d'une part des rémunérations du personnel titulaires, non titulaires, et rémunéré à la vacation et d'autre part des charges sociales patronales liées à ces rémunérations. On y trouve les charges sociales et de prévoyance (cotisation à PURSSAF, aux caisses de retraites, cotisations pour assurance du personnel, supplément familial, versements aux mutuelles et cotisation pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires), l'allocation de vétérance, et diverses autres charges sociales comme les prestations familiales, l'allocation chômage, et la médecine du travail.

Ce différentiel entre 2014 et 2015 est la conséquence de plusieurs facteurs : d'une part la réévaluation des grilles indiciaires des catégories C, débutée en 2014 et poursuivie en 2015 (plus 565 000 €), la progression de carrières des agents (GVT), d'autre part l'augmentation des indemnités versées aux SPV (plus 757 857 €) dû à l'accroissement respectif de leur l'activité opérationnelle en 2015 et de leur indemnisations en tant que formateurs et encadrants des JSP. Une augmentation d'environ 500 000 € des charges sociales et de prévoyance est constatée également.

### ➔ CHAPITRES 65, 66, 67 et 68

Le compte 65 « autres charges de gestion courante » dans lequel sont comptabilisés les indemnités, les frais de mission et de formation des élus, les participations au réseau EPARI (Etablissement public pour les autoroutes Rhodaniennes de l'information) et la contribution à

L'INPT (infrastructure nationale partagée des transmissions) ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations et notamment au CASC (comité d'animation social et culturel) du SDMIS, a été réalisé pour 2 259 974,26 €.

Le compte 66 « charges financières » a été réalisé pour 2 208 690,29 € soit 86,86 %. Il est constitué essentiellement des intérêts des emprunts pour 922 454,50 € et du compte 6618 « intérêts des autres dettes » pour 1 286 235,79 € qui correspond au coût de financement des investissements prévus dans le cadre du BEA.

Le compte 67 « charges exceptionnelles » enregistre le paiement éventuel d'intérêts moratoires, d'amendes fiscales et pénales ainsi que des titres annulés sur exercices antérieurs pour 140 665,98 €.

#### ➔ CHAPITRE GLOBALISE 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »

Ce chapitre se réalise à 12 615 883,26 € et correspond strictement à la recette d'investissement mentionnée ci-dessus au chapitre 040.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les titres émis en section de fonctionnement représentent un montant total de 146 684 973,78 € pour une prévision de 147 166 851,49 € (99,67 %) (pour mémoire en 2014 : 144 820 391,17 €).

La recette principale provient des contributions des collectivités territoriales.

L'ensemble des contributions s'élève à 137 200 787 €, soit une augmentation de 2 % par rapport à 2014.

La contribution du département s'élève à 20 200 000 €, celle de la métropole est de 109 837 188 €. Celle des communes s'élève à 7 163 599 €, en augmentation de 0,94 % par rapport à 2014.

A ces contributions s'ajoute, au titre de la convention du 18 août 2010 valant règlement financier du différend relatif au transfert des personnels conclue entre la communauté urbaine de Lyon et le SDIS du Rhône, un montant de 2 950 000 €.

Le financement total des collectivités territoriales s'élevant ainsi à 140 150 787 €.

Les divers services soumis à facturation (transports par carence, interventions sur ascenseurs, services de sécurité ou remboursement des frais d'organisation de concours...), représentant 1 459 937,68 € et sont en augmentation par rapport à 2014 notamment au niveau des interventions dans les ascenseurs et sur les autoroutes.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre 250 094,94 €. Il est composé essentiellement de deux articles :

- l'article 775 « Produits de cessions d'immobilisations » d'un montant de 115 595 € qui correspond aux cessions à titre onéreux décidées par les commissions de réforme et encaissées sur l'exercice 2015 ;
- l'article 778 « Autres produits exceptionnels » enregistrant pour 103 152,25 € les remboursements des assurances pour des dommages causés par des tiers au matériel (89 234,69 €) ainsi que des produits divers.

Le chapitre globalisé 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » représente 1 389 389,52 €.

Tels sont, mesdames et messieurs, les éléments d'analyse que j'ai souhaité vous livrer sur la gestion budgétaire de notre établissement pour l'exercice 2015.

Je vous demande d'approuver le compte administratif de l'exercice clos. »

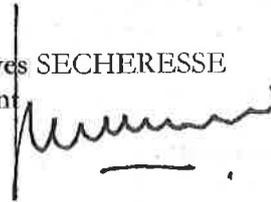
### DECIDE

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président



**SERVICE DEPARTEMENTAL-METROPOLITAIN  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2015**

**RECAPITULATION**

		DEPENSES		RECETTES		
		Crédits ouverts	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	
<b>INVESTISSEMENT</b>	Mouvements réels	33 524 461,86	24 393 355,20	21 409 884,86	8 392 055,86	
	Mouvements d'ordre	2 463 473,00	2 889 574,24	14 578 050,00	14 116 067,98	<b>Résultat</b>
		<b>35 987 934,86</b>	<b>27 282 929,44</b>	<b>35 987 934,86</b>	<b>22 508 123,84</b>	<b>-4 774 805,60</b>
		DEPENSES		RECETTES		
		Crédits ouverts	Réalisé	Crédits ouverts	Réalisé	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Mouvements réels	134 143 801,49	129 089 296,28	146 258 378,49	145 295 584,26	
	Mouvements d'ordre	13 023 050,00	12 615 883,26	908 473,00	1 389 389,52	<b>Résultat</b>
		<b>147 166 851,49</b>	<b>141 705 179,54</b>	<b>147 166 851,49</b>	<b>146 684 973,78</b>	<b>4 979 794,24</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>2 038 651,00</b>	<b>2 038 650,02</b>	<b>100,00%</b>
1641	Emprunts en euros	2 038 651,00	2 038 650,02	100,00%
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>3 586 224,84</b>	<b>2 133 295,73</b>	<b>59,49%</b>
<b>203</b>	<b>Frais d'études, de recherche et de développement</b>	<b>81 840,00</b>	<b>25 488,00</b>	<b>31,14%</b>
2031	Frais d'études	50 760,00	-	0,00%
2033	Frais d'insertion (marchés d'investissement)	31 080,00	25 488,00	82,01%
<b>2051</b>	<b>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés</b>	<b>3 504 384,84</b>	<b>2 107 807,73</b>	<b>60,15%</b>
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>16 713 413,00</b>	<b>10 971 517,67</b>	<b>65,64%</b>
<b>211</b>	<b>Terrains</b>	<b>783 000,00</b>	<b>265 100,00</b>	<b>33,86%</b>
2111	Terrains nus (Terrains et frais de notaire)	12 000,00	-	0,00%
2115	Terrains bâtis (Terrains et frais de notaire)	771 000,00	265 100,00	
<b>213</b>	<b>Constructions</b>	<b>2 116 681,39</b>	<b>1 158 219,09</b>	<b>54,72%</b>
<b>2131</b>	<b>Bâtiments publics</b>	<b>150 981,08</b>	<b>58 701,00</b>	<b>38,88%</b>
21312	Centres d'incendie et de secours (Frais de notaire)	500,00	57,00	11,40%
21312	Centres d'incendie et de secours (Achat bâtiments modulaires)	150 481,08	58 644,00	38,97%
<b>2135</b>	<b>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>	<b>1 965 700,31</b>	<b>1 099 518,09</b>	<b>55,94%</b>
21351	Bâtiments publics - Travaux sur sites en pleine propriété	1 869 215,22	1 064 195,97	56,93%
21351	Bâtiments publics (Tènement pour opération Confluence et autres)	45 873,09	-	0,00%
21351	Bâtiments publics - Travaux de signalétique	50 612,00	35 322,12	69,79%
<b>215</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>11 750 047,62</b>	<b>8 131 713,78</b>	<b>69,21%</b>
<b>2153</b>	<b>Réseaux divers</b>	<b>668 657,22</b>	<b>406 205,39</b>	<b>60,75%</b>
21531	Réseaux de transmission - Radio	456 513,34	276 753,01	60,62%
21531	Réseaux de transmission - Travaux sur sites en pleine propriété	118 998,58	75 184,70	63,18%
21538	Autres réseaux - Téléphonie	93 145,30	54 267,68	58,26%
<b>2156</b>	<b>Matériel d'incendie et de secours</b>	<b>10 064 150,70</b>	<b>7 045 833,34</b>	<b>70,01%</b>
<i>Total article 21561 - Véhicules d'intervention</i>		<i>6 337 760,00</i>	<i>4 999 284,66</i>	<i>78,88%</i>
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Equipements ponctuels	257 760,00	132 784,06	51,51%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - <b>Programme 2012</b>	1 120 000,00	1 060 084,32	94,65%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - <b>Programme 2013</b>	500 000,00	496 975,59	99,40%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - <b>Programme 2014</b>	2 660 000,00	2 453 682,17	92,24%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - <b>Programme 2015</b>	1 800 000,00	855 758,52	47,54%
<i>Total article 21562 - Matériel d'intervention</i>		<i>3 726 390,70</i>	<i>2 046 548,68</i>	<i>54,92%</i>
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Matériel d'extinction	403 963,32	200 967,96	49,75%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Secours à victimes	160 810,99	117 584,19	73,12%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Secours à victimes	165 316,71	148 068,67	89,57%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Oxygène et air	722 185,48	374 797,56	51,90%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Matériel technique	223 630,12	112 069,16	50,11%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Tenues d'intervention	1 573 204,26	867 594,29	55,15%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Divers	477 279,82	225 466,85	47,24%
<b>2157</b>	<b>Matériel et outillage technique</b>	<b>1 017 239,70</b>	<b>679 675,05</b>	<b>66,82%</b>
21571	Ateliers	160 193,05	72 810,94	45,45%
21578	Autre matériel et outillage technique	418 053,66	324 001,29	77,50%
21578	Autre matériel et outillage technique	131 286,33	67 933,52	51,74%
21578	Autre matériel et outillage technique	101 936,75	44 617,71	43,77%
21578	Autre matériel et outillage technique (sport)	165 173,06	130 028,32	78,72%
21578	Autre matériel et outillage technique - matériel d'aptitude	26 443,45	26 165,91	98,95%
21578	Autre matériel et outillage technique - matériel de formation	14 153,40	14 117,36	99,75%

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015**

<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Total des crédits 2015</b>	<b>Réalisé 2015</b>	<b>% Réalisé</b>
<b>217</b>	<b>Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</b>	<b>268 476,97</b>	<b>83 415,77</b>	<b>31,07%</b>
<b>2173</b>	<b>Constructions</b>	<b>253 476,97</b>	<b>75 658,80</b>	<b>29,85%</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
2175	Installations, matériel et outillage techniques	15 000,00	7 756,97	51,71%
218	Autres immobilisations corporelles	1 795 207,02	1 333 069,03	74,26%
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	69 746,29	9 746,29	13,97%
2183	Matériel informatique	1 334 505,02	957 085,03	71,72%
2184	Matériel de bureau et mobilier	390 955,71	366 237,71	93,68%
23	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>5 506 173,02</b>	<b>3 571 070,21</b>	<b>64,86%</b>
231	Immobilisations corporelles en cours	5 506 173,02	3 571 070,21	64,86%
2313	Constructions			
	<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>2 309 000,00</b>	<b>1 122 901,20</b>	<b>48,63%</b>
231312	Mornant - Programme 2009	225 000,00	71 403,72	31,73%
231312	Genas / Chassieu - Programme 2009	260 000,00	115 012,83	44,24%
231312	Saint Georges de Reneins / Belleville - Programme 2011	130 000,00	5 370,00	4,13%
231312	Rillieux-la-Pape - Programme 2011 (opération commencée en restructuration)	70 000,00	18 962,40	27,09%
231312	Tarare - Programme 2011 (opération commencée en restructuration)	55 000,00	-	-
231312	Blacé / Salles Arbusonnas / Denicé / Montmelas / Cogny / Le Perréon / Vaux-en-Beaujolais - Programme 2013	70 000,00	23 823,16	34,03%
231312	Beaujeu / Quincié / Marchampt - Programme 2013	50 000,00	-	0,00%
231312	Soucieu en Jarrest / Orliénas - Programme 2013	767 000,00	748 318,55	97,56%
231312	EVEUX / L'Arbresle / St Bel-Savigny / Soucieux les Mines / Lentilly - Programme 2014	387 000,00	43 776,00	11,31%
231312	Chazay d'Azergues / Lozanne / Livrioux / Miorance / Charnay-Alix - Programme 2014	100 000,00	18 390,54	18,39%
231312	Anse / Lucenay - Programme 2014	75 000,00	64 734,00	86,31%
231312	St Symphorien d'Ozon / Sérézin du Rhône - Programme 2014	20 000,00	13 110,00	65,55%
231312	Ste Colombe - Programme 2014	20 000,00	-	-
231312	Montrottier - Programme 2014	20 000,00	-	-
231312	St Laurent d'Oingt / Bois d'Oingt / St Vérand - Programme 2014	20 000,00	-	-
231312	St Germain Nuelles / Bully - Programme 2014 (opération commencée en restructuration)	20 000,00	-	-
231312	Couzon au Mont d'or - Programme 2015	20 000,00	-	-
	<b>RENOVATIONS</b>	<b>3 184 055,87</b>	<b>2 448 169,01</b>	<b>76,89%</b>
231351	Villeurbanne / La Doua - Restructuration - Programme 2011	10 000,00	-	0,00%
231351	Amplepuis - Restructuration - Programme 2011	50 000,00	39 246,76	78,49%
231351	Ecully - Restructuration - Programme 2011	525 000,00	348 604,35	66,40%
231351	Rillieux-la-Pape - Restructuration - Programme 2011	30 000,00	29 550,60	98,50%
231351	Lyon Confluence - Restructuration - Programme 2013	1 750 000,00	1 650 931,20	94,34%
231351	Tassin la demi Lune - Restructuration - Programme 2013	75 000,00	13 065,84	17,42%
231351	Pierre-Bénite - Restructuration - Programme 2014	105 000,00	84 048,03	80,05%
231351	Bessenay - Extension - Programme 2015	20 000,00	-	0,00%
231351	Quincieux - Extension - Programme 2015	20 000,00	-	0,00%
231351	Genay/Neuville sur Saône - Extension - Programme 2015	20 000,00	-	0,00%
231351	Grosses réparations programmées sur bâtiments en pleine propriété	579 055,87	282 722,23	48,82%
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 423,86	-	0,00%
231531	Réseaux de transmission - Sites en pleine propriété	2 423,86	-	0,00%
2317	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	10 693,29	-	0,00%
2317312	St Lager / Cercié - Extension - Programme 2006	-	0,00	
231735	Aménagement des constructions - Grosses réparations programmées sur bâtiments mis à disposition	10 693,29	-	0,00%
27	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 680 000,00</b>	<b>5 678 821,57</b>	<b>99,98%</b>
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé - Investissements réalisés dans le cadre du BEA	5 680 000,00	5 678 821,57	99,98%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>908 473,00</b>	<b>1 389 389,52</b>	<b>152,94%</b>
<b>13</b>	<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>908 473,00</b>	<b>908 470,42</b>	<b>100,00%</b>
<b>139</b>	<b>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</b>	<b>908 473,00</b>	<b>908 470,42</b>	<b>100,00%</b>
<b>1391</b>	<b>Subventions d'équipement</b>	<b>682 245,00</b>	<b>682 243,31</b>	<b>100,00%</b>
13911	Subventions d'équipement - Etat	4 065,00	4 064,42	99,99%
13913	Subventions d'équipement - Département	593 846,00	593 845,58	100,00%
13914	Subventions d'équipement - Communes	84 334,00	84 333,31	100,00%
<b>1393</b>	<b>Fonds affectés à l'équipement</b>	<b>226 228,00</b>	<b>226 227,11</b>	<b>100,00%</b>
13931	Subventions d'équipement - FAI	226 228,00	226 227,11	100,00%
<b>19</b>	<b>DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>-</b>	<b>480 919,10</b>	
<b>192</b>	<b>Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations</b>	<b>-</b>	<b>480 919,10</b>	
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (O/O)</b>	<b>1 555 000,00</b>	<b>1 500 184,72</b>	<b>96,47%</b>
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>853 500,00</b>	<b>797 329,12</b>	<b>93,42%</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>853 500,00</b>	<b>797 329,12</b>	<b>93,42%</b>
20441	Subventions d'équipement en nature - Biens mobiliers, matériel et études	853 500,00	797 329,12	93,42%
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>128 000,00</b>	<b>118 638,08</b>	<b>92,69%</b>
<b>213</b>	<b>Constructions</b>	<b>115 000,00</b>	<b>109 282,01</b>	<b>95,03%</b>
21312	Centres d'incendie et de secours	75 000,00	72 171,24	96,23%
21351	Bâtiments publics	40 000,00	37 110,77	92,78%
<b>215</b>	<b>Installations , matériel et outillage techniques</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 366,07</b>	<b>63,66%</b>
21531	Réseaux de transmission	10 000,00	6 366,07	63,66%
<b>217</b>	<b>Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 990,00</b>	<b>99,67%</b>
21735	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 000,00	2 990,00	99,67%
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>573 500,00</b>	<b>584 217,52</b>	<b>101,87%</b>
<b>231</b>	<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>573 500,00</b>	<b>584 217,52</b>	<b>101,87%</b>
231312	Bâtiments publics - Centre d'incendie et de secours	570 000,00	580 805,52	101,90%
2317531	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition - Installat°, matériels et outillage technique - Réseaux divers - Réseaux de transmissions	3 500,00	3 412,00	97,49%
<b>001</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>020</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>35 987 934,86</b>	<b>27 282 929,44</b>	<b>75,81%</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT- CA 2015

Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
<b>10</b>	<b>DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	<b>8 322 297,44</b>	<b>8 381 376,23</b>	<b>100,71%</b>
<b>1022</b>	<b>Fonds globalisés d'investissement</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>2 559 078,79</b>	<b>102,36%</b>
10222	FCTVA	2 500 000,00	2 559 078,79	102,36%
<b>1068</b>	<b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>5 822 297,44</b>	<b>5 822 297,44</b>	<b>100,00%</b>
<b>13</b>	<b>SUBVENTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 000,00</b>	<b>9 286,80</b>	<b>154,78%</b>
1331	FAI	6 000,00	9 286,80	154,78%
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>1 392,83</b>	
2115	Terrains bâtis	-	1 392,83	
<b>024</b>	<b>PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>12 020 000,00</b>	<b>12 615 883,26</b>	<b>104,96%</b>
<b>19</b>	<b>DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS</b>	<b>-</b>	<b>49 211,19</b>	
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations	-	49 211,19	
<b>21</b>	<b>CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>547 302,91</b>	
<b>215</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>-</b>	<b>547 302,91</b>	
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	-	547 302,91	
<b>28</b>	<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>12 020 000,00</b>	<b>12 019 369,16</b>	<b>99,99%</b>
<b>280</b>	<b>Amortissement des immobilisations incorporelles</b>	<b>-</b>	<b>1 379 360,96</b>	
<b>2804</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>-</b>	<b>489 869,96</b>	
280441	Subvention en nature - Biens mobiliers, mat. et études	-	489 869,96	
<b>28051</b>	<b>Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires</b>	<b>-</b>	<b>889 491,00</b>	
<b>281</b>	<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>12 020 000,00</b>	<b>10 640 008,20</b>	<b>88,52%</b>
<b>2813</b>	<b>Constructions</b>	<b>-</b>	<b>707 217,00</b>	
<b>28131</b>	<b>Bâtiments publics</b>	<b>-</b>	<b>667 861,00</b>	
281311	Bâtiments administratifs	-	3 170,00	
281312	Centres d'incendie et de secours	-	664 691,00	
<b>28132</b>	<b>Bâtiments privés</b>	<b>-</b>	<b>16 881,00</b>	
<b>28135</b>	<b>Installations générales, agencements, aménagements des constructions</b>	<b>-</b>	<b>22 475,00</b>	
281351	Bâtiments publics	-	22 377,00	
281352	Bâtiments privés	-	98,00	
<b>2814</b>	<b>Constructions sur sol d'autrui</b>	<b>-</b>	<b>28 177,00</b>	
<b>2815</b>	<b>Installations, matériel et outillage techniques</b>	<b>12 020 000,00</b>	<b>8 969 898,72</b>	<b>74,62%</b>
<b>28153</b>	<b>Réseaux divers</b>	<b>-</b>	<b>1 551 670,76</b>	
281531	Réseaux de transmission	-	1 500 534,19	
281538	Autres réseaux - Téléphonie	-	51 136,57	
<b>28156</b>	<b>Matériel d'incendie et de secours</b>	<b>12 020 000,00</b>	<b>6 848 937,20</b>	<b>56,98%</b>
281561	Matériel roulant d'incendie et de secours	12 020 000,00	4 996 596,73	41,57%
281562	Matériel d'incendie et de secours	-	1 852 340,47	
<b>28157</b>	<b>Matériel et outillage techniques</b>	<b>-</b>	<b>569 290,76</b>	
281571	Ateliers	-	47 056,31	
281578	Autre matériel et outillage technique	-	522 234,45	
<b>2818</b>	<b>Amortissement des autres immobilisations corporelles</b>	<b>-</b>	<b>934 715,48</b>	
28182	Matériel de transport	-	57 063,00	
28183	Matériel informatique	-	661 330,74	
28184	Matériel de bureau et mobilier	-	216 077,74	
28188	Autres immobilisations corporelles	-	244,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT- CA 2015

Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 555 000,00	1 500 184,72	96,47%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	11 669,00	
203	Frais d'études, de recherche et de développement	-	11 669,00	
2031	Frais d'études	-	9 912,00	
2033	Frais d'insertion (marchés d'investissement)	-	1 757,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	985 000,00	915 967,20	92,99%
213	Constructions	460 000,00	461 306,34	100,28%
2131	Bâtiments publics	460 000,00	-	
21311	Bâtiments administratifs	460 000,00		
2132	Installations générales, agencements	-	438 916,74	
2135	Installations générales, agencements	-	22 389,60	
21351	Bâtiments publics	-	22 389,60	
215	Installations, matériel et outillage techniques	400 000,00	339 012,78	84,75%
2156	Matériel d'incendie et de secours	400 000,00	339 012,78	84,75%
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours - Dons	400 000,00	336 683,70	84,17%
21562	Matériel non mobile d'incendie et de secours - Dons	-	2 329,08	
217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	125 000,00	115 648,08	92,52%
2173	Constructions	115 000,00	109 282,01	95,03%
217312	Bâtiments publics - Centre d'incendie et de secours	75 000,00	72 171,24	96,23%
21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	40 000,00	37 110,77	92,78%
2175	Installations, matériel et outillage techniques	10 000,00	6 366,07	63,66%
217531	Réseaux de transmission	10 000,00	6 366,07	63,66%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	570 000,00	572 548,52	100,45%
231	Immobilisations corporelles en cours	570 000,00	572 548,52	100,45%
2315	Installations, matériel et outillage techniques	-	3 412,00	
231531	Reseaux divers - Réseaux de transmissions	-	3 412,00	
2317	Immobilisat° reçues au titre d'une mise à disposit°	570 000,00	569 136,52	99,85%
2317312	Immobilisat° reçues au titre d'une mise à disposit° - Construction - Bâtiments publics - Centre d'incendie et de secours	570 000,00	569 136,52	99,85%
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISEMENT REPORTE	13 081 587,42	-	0,00%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 003 050,00	-	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>35 987 934,86</b>	<b>22 508 123,84</b>	<b>62,54%</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>27 850 300,00</b>	<b>24 093 944,41</b>	<b>86,51%</b>
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 520 300,00	11 473 031,85	84,86%
604	Achats d'études, prestations de services	3 499 000,00	2 939 183,76	84,00%
6042	Informatique	1 719 000,00	1 536 463,17	89,38%
6042	Logistique	1 110 000,00	864 678,31	77,90%
6042	Bâtiment	241 000,00	166 042,85	68,90%
6042	Formation	360 000,00	316 754,50	87,99%
6042	Ressources humaines	48 500,00	45 538,00	93,89%
6042	Service médical	10 000,00	7 106,93	71,07%
6042	Marché et assurances	500,00	300,00	60,00%
6042	Communication	10 000,00	2 300,00	23,00%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	10 021 300,00	8 533 848,09	85,16%
6061	Fournitures non stockables	2 525 300,00	2 087 672,97	82,67%
60611	Eau	205 000,00	150 909,23	73,61%
60612	Electricité	1 255 300,00	1 059 086,22	84,37%
60612	Energie - gaz	875 000,00	700 876,91	80,10%
60613	Chauffage urbain	190 000,00	176 800,61	93,05%
6062	Fournitures non stockées	1 840 000,00	1 408 923,51	76,57%
60621	Combustibles	100 000,00	92 922,41	92,92%
60622	Carburants	1 370 000,00	988 029,52	72,12%
60623	Alimentation - eau, rations ...	60 000,00	54 140,90	90,23%
60628	Autres fournitures non stockées - Matériaux, huiles et lubrifiants	310 000,00	273 830,68	88,33%
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 060 000,00	4 496 031,83	88,85%
60631	Fournitures d'entretien	165 000,00	144 794,39	87,75%
60632	Fournitures de petit équipement	4 425 000,00	3 922 451,52	88,64%
60636	Habillement et vêtements de travail	470 000,00	428 785,92	91,23%
6064	Fournitures administratives	140 000,00	134 214,45	95,87%
6066	Produits pharmaceutiques	196 000,00	185 846,56	94,82%
60661	Médicaments	95 000,00	90 060,73	94,80%
60662	Vaccins et sérums - médecine du travail	17 000,00	15 103,05	88,84%
60668	Autres produits pharmaceutiques - Dispositifs médico stériles	84 000,00	80 682,78	96,05%
6067	Produits d'intervention	230 000,00	212 584,44	92,43%
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	8 574,33	28,58%
61	SERVICES EXTERIEURS	11 011 590,00	9 753 528,71	88,58%
611	Contrats de prestations de services (BEA)	4 692 900,00	4 692 447,58	99,99%
613	Locations	451 000,00	317 662,55	70,44%
6132	Locations immobilières	230 000,00	184 801,66	80,35%
6135	Locations mobilières	221 000,00	132 860,89	60,12%
614	Charges locatives et de copropriété	20 500,00	14 879,73	72,58%
615	Entretien et réparations	4 202 100,00	3 385 415,09	80,56%
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	731 100,00	566 464,40	77,48%
61521	Terrains - entretien	115 000,00	93 168,87	81,02%
61522	Bâtiments - contrôle technique, stations de carburant ...	615 000,00	472 206,57	76,78%
61523	Voies et réseaux	1 100,00	1 088,96	99,00%
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	1 815 000,00	1 440 445,99	79,36%
61551	Matériel roulant - entretien et réparation - sous-traitance extérieure, contrôle technique	1 360 000,00	1 096 091,34	80,59%
61558	Autres biens mobiliers - matériel et outillage	455 000,00	344 354,65	75,68%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
6156	Maintenance	1 656 000,00	1 378 504,70	83,24%
616	Primes d'assurances	598 000,00	578 559,16	96,75%
618	Divers	1 047 090,00	764 564,60	73,02%
6182	Documentation générale et technique	75 090,00	64 151,62	85,43%
61821	Documentation générale et technique - Abonnements	40 000,00	33 973,22	84,93%
61828	Documentation générale et technique - Autres	35 090,00	30 178,40	86,00%
6184	Versements à des organismes de formation	972 000,00	700 412,98	72,06%
6184	Versements à des organismes de formation - CFA	47 000,00	41 762,23	88,86%
6184	Versements à des organismes de formation - SPP	500 000,00	381 191,05	76,24%
6184	Versements à des organismes de formation - PATS/AUTRES	150 000,00	94 197,12	62,80%
6184	Versements à des organismes de formation - SPV	275 000,00	183 262,58	66,64%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 262 310,00	2 825 687,71	86,62%
622	Rémunération d'Intermédiaires et honoraires	178 000,00	168 523,79	94,68%
6226	Honoraires	165 500,00	158 296,85	95,65%
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 000,00	6 409,43	91,56%
6228	Divers - Prestation "chèque déjeuner"	5 500,00	3 817,51	69,41%
623	Publicité, publication, relations publiques	292 000,00	220 858,58	75,64%
6231	Annonces et insertions	49 000,00	36 835,98	75,18%
6232	Fêtes et cérémonies	95 000,00	76 419,38	80,44%
6234	Réceptions	8 000,00	2 231,96	27,90%
6236	Catalogues, imprimés et publications	140 000,00	105 371,26	75,27%
624	Transport de biens et transports collectifs	176 000,00	163 391,69	92,84%
6241	Transports de biens	2 000,00	504,00	25,20%
6247	Transports collectifs du personnel	114 000,00	107 985,19	94,72%
6248	Transports divers	60 000,00	54 902,50	91,50%
625	Déplacement et missions	262 700,00	180 040,30	68,53%
6251	Voyages, déplacements et missions	242 700,00	161 958,82	66,73%
6258	Divers	20 000,00	18 081,48	90,41%
626	Frais postaux et frais de télécommunications	795 000,00	630 200,65	79,27%
6261	Frais d'affranchissement	145 000,00	112 493,32	77,58%
6262	Frais de télécommunications	650 000,00	517 707,33	79,65%
628	Divers	1 558 610,00	1 462 672,70	93,84%
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 227 900,00	1 175 557,68	95,74%
6287	Remboursement de frais	322 000,00	280 031,22	86,97%
62878	Remboursement de frais à des tiers - intervention hors département	61 000,00	53 065,07	86,99%
62878	Remboursement de frais à des tiers - autres remboursements	261 000,00	226 966,15	86,96%
6288	Autres services extérieurs divers autres	8 710,00	7 089,80	81,33%
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	56 100,00	41 696,14	74,32%
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	51 100,00	38 611,24	75,56%
6351	Impôts directs	20 800,00	20 315,00	97,67%
63512	Taxes foncières	20 800,00	20 315,00	97,67%
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	30 300,00	18 296,24	60,38%
637	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (autres organismes) - BDOM	5 000,00	3 084,90	61,70%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	100 998 252,00	100 386 021,34	99,39%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	520 000,00	435 847,40	83,82%
621	Personnel extérieur au service	520 000,00	435 847,40	83,82%
6218	Remboursement personnel ex-COURLY - Métropole	320 000,00	316 796,57	99,00%

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015**

Article	Libellé article	Total crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
6218	Remboursement personnel Département et Métropole	150 000,00	87 854,27	58,57%
6218	Gratification de stage	30 000,00	28 507,19	95,02%
6218	Convention avec Chambre d'Agriculture	20 000,00	2 689,37	13,45%
<b>63</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>629 500,00</b>	<b>620 201,84</b>	<b>98,52%</b>
<b>633</b>	<b>Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organ</b>	<b>629 500,00</b>	<b>620 201,84</b>	<b>98,52%</b>
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale - <b>SPP</b>	540 000,00	536 452,53	99,34%
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale - <b>PATS</b>	81 000,00	79 987,03	98,75%
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale - <b>AUTRES</b>	8 500,00	3 762,28	44,26%
<b>64</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>99 848 752,00</b>	<b>99 329 972,10</b>	<b>99,48%</b>
<b>641</b>	<b>Rémunérations du personnel</b>	<b>72 151 002,00</b>	<b>71 928 376,65</b>	<b>99,69%</b>
<b>6411</b>	<b>Personnel titulaire</b>	<b>62 473 002,00</b>	<b>62 299 673,02</b>	<b>99,72%</b>
64111	Rémunération principale - <b>SPP</b>	28 940 252,00	28 909 211,29	99,89%
64111	Rémunération principale - <b>PATS</b>	7 587 000,00	7 574 006,66	99,83%
64112	Indemnité de résidence - <b>SPP</b>	299 750,00	292 445,78	97,56%
64112	Indemnité de résidence - <b>PATS</b>	80 000,00	76 991,76	96,24%
64112	Supplément familial de traitement - <b>SPP</b>	725 000,00	724 500,85	99,93%
64112	Supplément familial de traitement - <b>PATS</b>	150 000,00	142 772,80	95,18%
64113	NBI - <b>SPP</b>	320 000,00	314 369,13	98,24%
64113	NBI - <b>PATS</b>	140 000,00	139 889,75	99,92%
64118	Autres indemnités - <b>SPP</b>	20 640 000,00	20 578 063,20	99,70%
64118	Autres indemnités - <b>PATS</b>	2 795 000,00	2 783 454,27	99,59%
64118	Autres indemnités - <b>AUTRES</b>	90 000,00	88 384,59	98,21%
64118	Autres indemnités - formations - <b>SPP</b>	690 000,00	665 912,40	96,51%
64118	Autres indemnités - formations - <b>PATS</b>	15 000,00	8 828,27	58,86%
64118	Autres indemnités - formations - <b>AUTRES</b>	1 000,00	842,27	84,23%
<b>6413</b>	<b>Personnel non titulaire</b>	<b>413 000,00</b>	<b>399 674,06</b>	<b>96,77%</b>
64131	Personnel non titulaire - Rémunération principale - <b>AUTRES</b>	405 000,00	394 392,62	97,38%
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations - IR - <b>AUTRES</b>	5 000,00	2 636,06	52,72%
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations - SFT - <b>AUTRES</b>	3 000,00	2 645,38	88,18%
<b>6414</b>	<b>Personnel rémunéré à la vacation</b>	<b>9 265 000,00</b>	<b>9 229 029,57</b>	<b>99,61%</b>
64141	Indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires	9 215 000,00	9 184 931,15	99,67%
64148	Autres vacations - formateurs	50 000,00	44 098,42	88,20%
<b>645</b>	<b>Charges sociales et de prévoyance</b>	<b>24 062 250,00</b>	<b>23 942 809,45</b>	<b>99,50%</b>
6451	Cotisations à l'URSSAF - <b>SPP</b>	4 920 000,00	4 909 371,95	99,78%
6451	Cotisations à l'URSSAF - <b>PATS</b>	1 310 000,00	1 306 355,27	99,72%
6451	Cotisations à l'URSSAF - <b>AUTRES</b>	130 000,00	105 465,89	81,13%
6453	Cotisations aux caisses de retraite - <b>SPP</b>	12 120 000,00	12 119 184,59	99,99%
6453	Cotisations aux caisses de retraite - <b>PATS</b>	2 440 250,00	2 440 247,44	100,00%
6453	Cotisations aux caisses de retraite - <b>AUTRES</b>	30 000,00	25 095,34	83,65%
6455	Cotisations pour assurance du personnel	340 000,00	337 817,43	99,36%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - mutuelle part patronale - <b>SPP</b>	350 000,00	347 778,55	99,37%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - mutuelle part patronale - <b>PATS</b>	90 000,00	89 305,14	99,23%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - mutuelle part patronale - <b>AUTRES</b>	4 000,00	942,46	23,56%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - contribution transport - <b>SPP</b>	473 000,00	471 464,59	99,68%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - contribution transport - <b>PATS</b>	140 000,00	138 530,70	98,95%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - contribution transport - <b>AUTRES</b>	15 000,00	8 140,18	54,27%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - SPV cotisation CNP	147 000,00	145 734,92	99,14%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux - Prestation de fidélisation et de reconnaissance des SPV	1 553 000,00	1 497 375,00	96,42%
646	Allocation de vétérançe	1 065 000,00	1 056 452,70	99,20%
647	Autres charges sociales	690 500,00	634 230,66	91,85%
6471	Prestations versées pour le compte du FNAL	194 500,00	183 432,83	94,31%
6472	Prestations familiales directes - prestations enfants	120 000,00	105 640,26	88,03%
6473	Allocations de chômage	110 000,00	94 796,15	86,18%
6475	Médecine du travail - pharmacie, accident du travail, frais médicaux externes	266 000,00	250 361,42	94,12%
648	Autres charges de personnel	1 880 000,00	1 768 102,64	94,05%
6488	Autres charges (Valeur nominale "chèque déjeuner", ...)	1 880 000,00	1 768 102,64	94,05%
65	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>2 348 000,00</b>	<b>2 259 974,26</b>	<b>96,25%</b>
651	Redevances pr concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	60 000,00	37 192,47	
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus du SDMS	48 000,00	26 983,19	56,21%
6531	Indemnités des élus	35 000,00	25 058,06	71,59%
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	13 000,00	1 925,13	14,81%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00	-	0,00%
656	Participations (réseau EPARI + contribution à l'INPT + cotisation Bézonnelle)	540 000,00	516 352,60	95,62%
657	Subventions	1 695 000,00	1 679 446,00	99,08%
66	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 542 774,00</b>	<b>2 208 690,29</b>	<b>86,86%</b>
661	Charges d'intérêts	2 538 774,00	2 208 690,29	87,00%
6611	Intérêts des emprunts et dettes	1 247 774,00	922 454,50	73,93%
66111	Intérêts réglés à l'échéance	941 239,00	941 238,87	100,00%
66112	Intérêts - Rattachements des ICNE	306 535,00	- 18 784,37	-6,13%
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs (Ligne de trésorerie)	1 000,00	-	0,00%
6618	Intérêts des autres dettes ( BEA)	1 290 000,00	1 286 235,79	99,71%
668	Autres charges financières	4 000,00	-	0,00%
6688	Autres	4 000,00	-	0,00%
67	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>224 000,00</b>	<b>140 665,98</b>	<b>62,80%</b>
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 280,00	9 744,67	68,24%
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6 000,00	2 637,21	43,95%
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	-	0,00%
6718	Autres charges exceptionnelles	7 280,00	7 107,46	97,63%
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	209 720,00	130 921,31	62,43%
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>12 020 000,00</b>	<b>12 615 883,26</b>	<b>104,96%</b>
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	596 514,10	
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	-	547 302,91	
676	Différences sur réalisations (positives) transférées en Investissement	-	49 211,19	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	12 020 000,00	12 019 369,16	99,99%
681	Dotations aux amortissements - Charges de fonctionnement	12 020 000,00	12 019 369,16	99,99%
022	DEPENSES IMPREVUES	180 475,49	-	0,00%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 003 050,00	-	0,00%
	<b>TOTAL</b>	<b>147 166 851,49</b>	<b>141 705 179,54</b>	<b>96,29%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015

Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
<b>013</b>	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>3 468 500,00</b>	<b>3 698 295,88</b>	<b>106,63%</b>
6096	Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats d'approvisionnements non stockés (chèques restaurant retournés)	3 500,00	14 303,80	408,68%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - Métropole	2 950 000,00	2 950 000,00	100,00%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - Maintenance mutualisée	410 000,00	473 960,89	115,60%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - Prélèvement pour cotisation SPV à la CNP	-	1 915,65	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - autres	5 000,00	180 899,48	3617,99%
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel - indemnités d'assurance	100 000,00	77 216,06	77,22%
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>2 593 155,00</b>	<b>2 333 295,11</b>	<b>89,98%</b>
<b>706</b>	<b>Prestations de services</b>	<b>1 863 155,00</b>	<b>1 459 937,68</b>	<b>78,36%</b>
7061	Interventions soumises à facturation - services de sécurité	20 000,00	19 259,63	96,30%
7061	Interventions soumises à facturation - Convention interventions par communes	205 155,00	204 399,00	99,63%
7061	Interventions soumises à facturation - Transports sanitaires pour le compte des SMILIP	500 000,00	-	0,00%
7061	Interventions soumises à facturation - Ascenseurs	130 000,00	176 020,00	135,40%
7061	Interventions soumises à facturation - Divers	100 000,00	181 579,55	181,58%
7068	Autres prestations de services - concours SPPNO	8 000,00	27 740,75	346,76%
7068	Autres prestations de services - chèques restaurant	900 000,00	850 938,75	94,55%
<b>708</b>	<b>Autres produits</b>	<b>730 000,00</b>	<b>873 357,43</b>	<b>119,64%</b>
70848	Mise à disposition du personnel aux autres organismes	550 000,00	585 249,39	106,41%
70878	Remboursements de frais par des tiers	180 000,00	288 108,04	160,06%
<b>74</b>	<b>CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>137 350 029,00</b>	<b>137 379 898,33</b>	<b>100,02%</b>
<b>747</b>	<b>Contributions et participations</b>	<b>137 210 729,00</b>	<b>137 208 054,00</b>	<b>100,00%</b>
74718	Autres - colonnes de renfort	10 000,00	7 267,00	72,67%
7473	Département du Rhône	20 200 000,00	20 200 000,00	100,00%
7474	Communes	7 163 541,00	7 163 599,00	100,00%
7478	Métropole	29 037 188,00	29 037 188,00	100,00%
7478	Métropole en qualité de Département	80 800 000,00	80 800 000,00	100,00%
748	Autres participations - Interventions hors département	49 300,00	50 648,53	102,74%
748	Autres participations - Interventions sur autoroutes	90 000,00	121 195,80	134,66%
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 600 000,00</b>	<b>1 634 000,00</b>	<b>102,13%</b>
758	Produits divers de gestion courante	1 600 000,00	1 634 000,00	102,13%
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>111 000,00</b>	<b>250 094,94</b>	<b>225,31%</b>
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 000,00	28 215,48	564,31%
7711	Dédits et pénalités perçus	5 000,00	28 215,48	564,31%
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	5 000,00	3 132,21	62,64%
775	Produits de cessons d'immobilisations	-	115 595,00	
778	Autres produits exceptionnels	101 000,00	103 152,25	102,13%
7788	Autres produits exceptionnels - remboursement des dommages causés par des tiers au matériel	100 000,00	89 234,69	89,23%
7788	Autres produits exceptionnels - divers	1 000,00	13 917,56	1391,76%
<b>042</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>908 473,00</b>	<b>1 389 389,52</b>	<b>152,94%</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	908 473,00	1 389 389,52	152,94%
776	Différence sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	-	480 919,10	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	908 473,00	908 470,42	100,00%

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT - CA 2015**

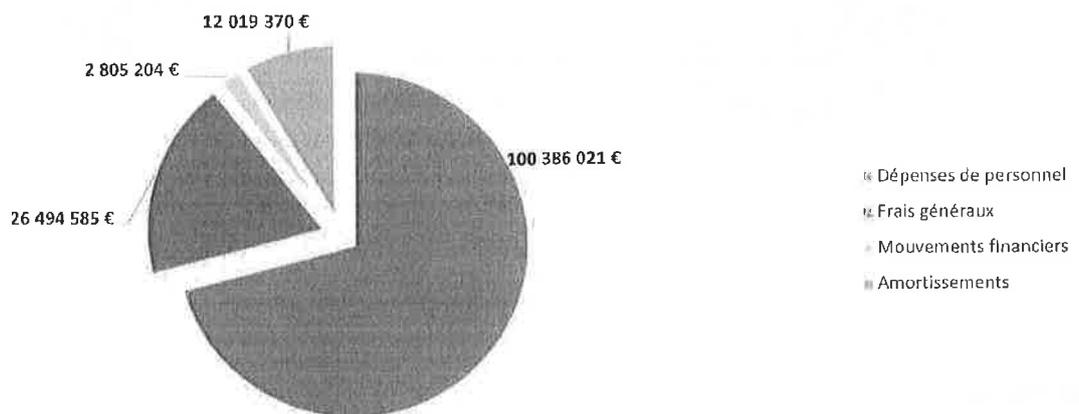
Article	Libellé article	Total des crédits 2015	Réalisé 2015	% Réalisé
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 135 694,49	-	0,00%
<b>TOTAL</b>		<b>147 166 851,49</b>	<b>146 684 973,78</b>	<b>99,67%</b>

## NOTE DE PRESENTATION RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES DU SDMIS (ARTICLE 3313.1 DU CGCT MODIFIE PAR L'ARTICLE 107 DE LA LOI NOTRe)

### I) LA STRUCTURE DES DEPENSES DU SDMIS

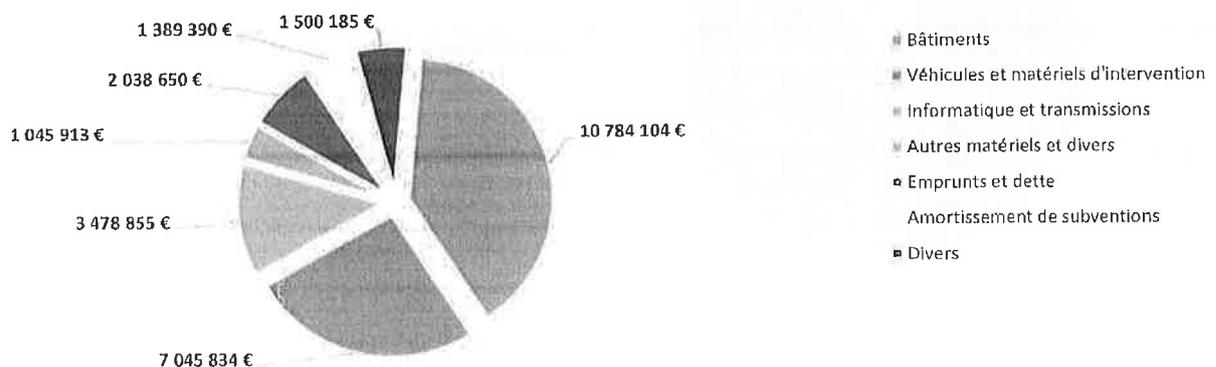
#### A - Fonctionnement

Réalisé 2015 = 141 705 180 €



#### B - Investissement

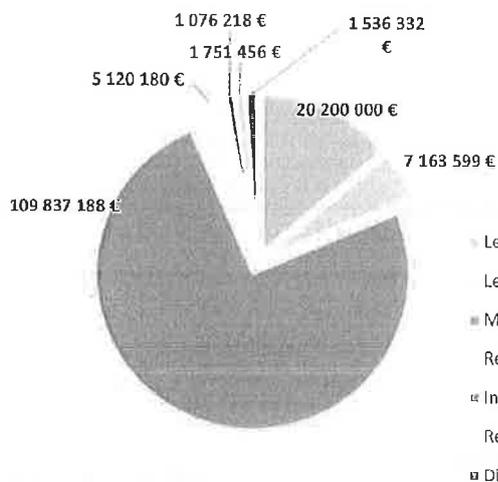
Réalisé 2015 : 27 282 930 €



## II) LA STRUCTURE DES RECETTES DU SDMIS

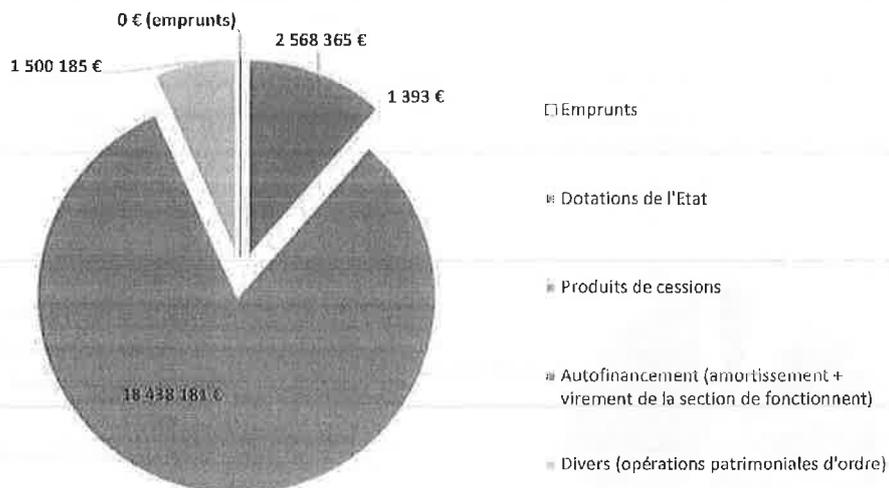
### A - Fonctionnement

Réalisé 2015 : 146 684 973 €



### B - Investissement

Réalisé 2015 : 22 508 123 €





**ARRETE - SIGNATURES**

Présenté par le Président du Conseil d'administration du SDMIS  
A Lyon, le 24 juin 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibéré par le conseil d'administration du SDMIS  
A Lyon, le 24 juin 2016

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand ARTIGNY

Rolland JACQUET

Didier BARRY

Yves JEANDIN

Noël BULLIAT

Murielle LAURENT

Damien COMBET

Michel MERCIER

Jean-Luc DA PASSANO

Jérôme MOROGE

Gilbert-Luc DEVINAZ

Didier PASCAL

Michel FORISSIER

Renaud PFEFFER

Gilles GASCON

Arthur ROCHE

Stéphane GOMEZ

Jean-Yves SECHERESSE

Claude GOY

Patrick VERON

Christophe GUILLOTEAU

Alexandre VINCENDET





## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**  
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/16 - 06/ 04**

OBJET **Compte de gestion de monsieur le payeur départemental, comptable du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour l'exercice 2015**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Le compte de gestion de l'exercice 2015, de monsieur le payeur départemental, comptable de notre établissement public, est soumis à notre approbation. Il est conforme au compte administratif que je vous présente par rapport distinct.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2015 tel qu'il nous a été soumis, et d'en donner acte à monsieur le payeur départemental. »

**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président



03100 SERV.DEP.METRO.INCENDIESECOUR  
PAGE DE SIGNATURES

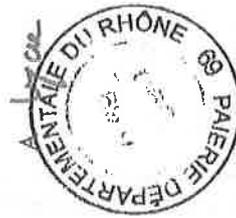
Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SERV.DEP.METRO.INCENDIESECOUR pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A LYON, le 27 JAN. 2016  
Le responsable de la  
Division Collectivités Locales

**Damien COURSET**



, le 29 JAN. 2015

*Denis Rousseau*  
Le Payeur départemental

Denis ROUSSEAU

Vu par  
émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ..... par l'organe délibérant.

A Lyon, le 24 JUN 2015

*Jean-Yves Secheresse*  
le Président,

Jean-Yves SECHERESSE



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES  
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO D/16 - 06/ 05

OBJET Reprise et affectation du résultat comptable pour l'exercice 2015

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Le compte administratif de l'exercice 2015 et le compte de gestion de monsieur le payeur départemental du Rhône, comptable de notre établissement public, vous sont présentés par deux rapports distincts.

Le résultat propre de l'exercice 2015 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 979 794,24 € et un déficit d'investissement de 4 774 805,60€.

Compte tenu des résultats antérieurs repris, et de la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire de :

→ 8 306 781,82 € pour la section d'investissement, qui seront inscrits en recette d'investissement au compte 001 du budget supplémentaire 2016 ;

→ et de 6 115 488,73 € pour la section de fonctionnement.

Il convient d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en section d'investissement, avec comme seule contrainte réglementaire le financement des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 3 708 522,25 €, étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir.

L'élaboration du budget supplémentaire et son équilibre ont également déterminé cette affectation.

En conséquence, je vous propose, mesdames, messieurs de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'arrêter définitivement ces résultats qui seront repris au budget supplémentaire 2016 de la manière suivante :

→ 4 725 110,73 € sont inscrits à la section d'investissement (compte 1068) ;

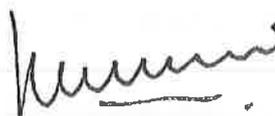
→ 1 390 378 € sont maintenus en section de fonctionnement (compte 002) »

**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016



Jean-Yves SECHERESSE  
Président



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES  
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/16 - 06/ 06**

OBJET **Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice en cours a pour principal objet la reprise des reports et des résultats de l'exercice précédent.

Il comprend également des ajustements de crédits, ainsi qu'éventuellement des recettes et dépenses nouvelles.

Le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 3 708 522,25 €.

Par rapports distincts, le compte administratif vous a été présenté et vous avez eu à vous prononcer sur la reprise et l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2015.

Celui-ci se clôt par un excédent d'investissement de 8 306 781,82 €. La section de fonctionnement se solde également par un excédent de 6 115 488,73 €.

Il vous a été proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans un rapport distinct comme suit :

⇒ 4 725 110,73 € à la section d'investissement au compte 1068

⇒ et 1 390 378 € maintenus en section de fonctionnement au compte 002.

Le projet de budget supplémentaire que je sou mets à votre approbation s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 4 117 236,25 € répartis à raison de :

→ 2 940 680, 25 € en section d'investissement

→ 1 176 556,00 € en section de fonctionnement

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'augmenter les crédits de la section d'investissement en dépenses à hauteur de 2 940 680,25 € se répartissant de la façon suivante :

➤ 3 708 522,25 € correspondent aux restes à réaliser de 2015 de la section d'investissement. Ce sont les dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2015. Elles se répartissent comme suit :

- 975 763,7 € pour les immobilisations incorporelles ;
- 2 656 414,64 € pour les immobilisations corporelles ;
- 76 343,91 € pour les immobilisations en cours.

➤ et 767 842 € correspondent à une diminution de crédits concernant :

- des mouvements d'écriture comptable de ré-imputation et d'ordre entre sections pour un montant de 376 858 € supplémentaires;
- une diminution des crédits de paiements des autorisations de programme décalés sur l'année suivante pour un montant de 1 834 700 € ;
- et à une hausse de crédits de 690 000 €.

→ Immobilisations incorporelles (Chapitre 20) : 1 195 763,70 €

Ce chapitre comprend 975 763,70 € de restes à réaliser de 2015 et 220 000 € de modifications au budget supplémentaire.

Les restes à réaliser de 2015 correspondent essentiellement (970 003,70 €) à des projets d'envergure pluriannuels dans les domaines d'intervention récurrents du service informatique à savoir l'opérationnel, les ressources humaines, la communication et le pilotage, la logistique et les finances.

Les crédits supplémentaires de 220 000 € correspondent au développement et à la finalisation de certains logiciels (gestion des hydrants, gestion du temps de travail), et à l'élaboration de nouveaux projets (parapheur électronique, extension parc logiciels pour la direction des groupements territoriaux et transformation numérique).

→ Immobilisations corporelles (Chapitre 21) : 3 026 414,64 €

Ce chapitre est constitué pour la part la plus importante de 2 656 414,64 € de restes à réaliser 2015 et de 370 000 € de demandes supplémentaires.

S'agissant des restes à réaliser, les plus importants se décomposent de la façon suivante :

- Un reste à réaliser de 505 900 € est inscrit à l'article 2115 « terrains bâtis » pour l'opération foncière de Tarare.
- Sur l'article 21351 « travaux sur bâtiments en pleine propriété », qui recouvrent de nombreux travaux divers, les restes à réaliser s'élèvent à 419 869,06 €, avec notamment pour un peu plus de 187 000 € de travaux sur le site de Saint-Priest.
- L'article 21562 « matériel non mobile d'incendie et de secours » comporte principalement deux montants, 344 016,67 € pour plusieurs commandes d'ARI (appareils respiratoires isolants) ainsi que 361 113,82 € pour des commandes d'EPI (équipements de protection individuelle).
- Enfin, un reste à réaliser de 373 333,89 € est inscrit à l'article 2183 « Matériel informatique ». Il concerne plusieurs commandes dont notamment l'acquisition de serveurs.

En outre, des articles font l'objet d'inscriptions supplémentaires pour un montant de 370 000 €.

Le compte 21351 « travaux sur bâtiments en pleine propriété », doit être abondé de 925 000 € car d'une part, suite aux conclusions du groupe de travail du CHSCT, il a été décidé de climatiser certains locaux de l'Etat-major ainsi que les salles de repos des casernes à gardes postées. D'autre part, des travaux supplémentaires sont programmés, entre autre : réfection de la toiture de la caserne de Brindas, isolation phonique du chenil de Meyzieu, aménagement d'un parcours subaquatique pour la spécialité plongée.

Le compte 2153 « réseaux divers », prévoit une diminution de 120 000 € pour les réseaux radio car certains projets sont reportés sur 2017. Par contre 60 000 € sont nécessaires afin d'étendre le réseau de fibres optiques du SDMIS (RAMSES) sur les sites des casernes de Confluence et Gerland et 10 000 € pour remplacer des téléphones satellitaires obsolètes.

Le compte 2156 « matériel d'incendie et de secours » comprend :

- un article (21561) pour l'acquisition des véhicules opérationnels faisant l'objet d'autorisations de programme. Conformément aux règles comptables des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), ces crédits ne peuvent se reporter d'une année sur l'autre et en cas de non réalisation de la dépense, cette dernière doit être à nouveau inscrite dans un nouveau document budgétaire. Ainsi, il est nécessaire de prévoir une réinscription de 15 000 € pour le programme 2012 et 135 000 € pour le programme 2014 mais aussi une baisse de 100 000 € sur le programme de 2015 et de 200 000 € sur le programme de 2016 afin d'adapter les crédits à l'exécution prévisible des marchés.

- un article (21562) pour l'acquisition de matériel d'incendie et de secours qui est réduit de 240 000 € en raison d'une part de l'ajustement du parc des ARI et d'autre part de l'attente de nouvelles normes techniques notamment pour les tenues d'intervention.

L'article 2157 « matériel et outillage technique » baisse de 85 000 € en raison essentiellement de la fin des aménagements sur le site logistique et dans les casernes.

Le compte 217 « immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition » baisse de 20 000 €, en dépit des 20 000 € supplémentaires nécessaires aux chantiers programmés sur Givors et Saint Bonnet de Mure, une diminution de 40 000 € de crédits est prévue suite au report de la construction du pylône de Montanay sur l'année 2017.

Le compte 218 « autres immobilisations corporelles » est diminué de 10 000 €, en raison d'une prévision de 20 000 € supplémentaire pour le matériel informatique et d'une baisse de crédit de 30 000 € sur le matériel de bureau.

→ Immobilisations en cours (Chapitre 23) : -1 608 356,09 €

Outre les 76 343,91 € de crédits reportés, ce chapitre est diminué de 1 684 700 € en raison de réajustements ou de réinscriptions de crédits de paiement sur certaines opérations de construction et de rénovation de casernes.

C'est le cas des opérations de Saint-Georges-de Reneins / Belleville (-800 000 €), Pierre-Bénite (-600 000 €), de Chazay-d'Azergues/Lozanne/Civrieux-d'Azergues/ Morancé/Charnay-Alix (-400 000 €), de Tarare (-60 000 €), de Genay/Neuville (-60 000 €) et Saint-Symphorien d'Ozon/Sérézin (-40 000 €).

A contrario, pour d'autres opérations, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour ajuster les opérations de Confluence (+ 200 000 €), Ecully (+70 000 €), Amplepuis (+5 000 €) et Villeurbanne la Doua (+300 €).

→ Autres immobilisations financières (Chapitre 27) : - 50 000 €

L'article 2764 relatif aux investissements réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA) correspondant aux coûts annuels des travaux effectués est diminué de 50 000 € en raison de l'évolution de l'indice du coût de la construction sur lequel le bail est calculé.

→ Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 040) : 1 858 €

L'amortissement des subventions d'équipement reçues (subvention du conseil général, Fonds d'aide à l'investissement (FAI), contributions des communes aux constructions de casernes) doit être réajusté pour le FAI à hauteur de 1858 €. Une recette de fonctionnement de même montant est inscrite.

→ Opérations patrimoniales (Chapitre 041) : 375 000 €

Ce chapitre globalisé retrace des écritures d'ordre.

Les crédits sont nécessaires pour régulariser l'imputation des travaux effectués sur divers sites sur des comptes en pleine propriété (Condrieu, Rabelais, Croix-Rousse).

Ce chapitre donne lieu à une réalisation équivalente en recette de la section.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes s'élève à 2 940 680,25 € et se répartit comme suit :

→ Excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068) : 4 725 110,73 €

Comme vu précédemment, le résultat de clôture de la section de fonctionnement à l'issue de l'exercice 2015 a été affecté pour un montant de 4 725 110,73 € à la section d'investissement à l'article 1068.

→ Dotations, fonds divers et réserves (Chapitre 10) : -10 000 €

Afin de mettre en adéquation le montant du FCTVA avec celui qui va nous être reversé.

→ Subventions d'investissement (Chapitre 13) : 6 200 €

Une dernière recette du fonds d'aide à l'investissement a été perçue pour 6 200 €.

→ Emprunt (Chapitre 16) : - 11 369 968,30 €

L'affectation du résultat permet de réduire le recours à l'emprunt. Par conséquent, l'inscription à hauteur de 17 674 690 € faite au budget primitif 2016 afin d'équilibrer la section d'investissement, peut être réduite de 11 369 968,30. La prévision d'emprunt sur 2016 s'élève donc à près de 6,3 M€.

→ Opérations d'ordre de transfert entre sections (Chapitre 040) : 607 556 €

Les prévisions de dotations aux amortissements ne peuvent être établies avec précision lors de la préparation du budget primitif. Il y a lieu de tenir compte d'une part du volume financier des cessions décidées par les commissions de réforme dans l'année en cours et d'autre part des acquisitions de biens effectivement réalisées dans l'année. Ainsi cette dotation doit être réajustée et augmentée de 607 556 €.

→ Opérations patrimoniales (Chapitre 041) : 375 000 €

Cette écriture d'ordre est identique aux dépenses d'investissement citées ci-dessus.

→ Excédent d'investissement reporté (Chapitre 001) : 8 306 781,82 €

Il s'agit du résultat de clôture excédentaire en investissement au terme de l'exercice 2015 qui est reporté sur l'exercice 2016.

→ Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) (Chapitre 021) : 300 000 €

Au budget primitif 2016, un autofinancement d'un montant de 901 989 € avait été prévu, le budget supplémentaire permet de l'augmenter de 300 000 € et de le porter donc à 1 201 989 €.

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 176 556 €.

➡ **CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : -54 000 €**

→ Achats et variation de stocks (Chapitre 60) : 54 000 €

L'article budgétaire 6042 relatif à l'achat de prestations de service augmente de 4 000 €. Cela résulte d'une baisse de 65 000 € de prestations de déménagements (50 000 €) et de formations de recyclage voiture (15 000 €) et d'une hausse de 69 000 € pour les prestations informatiques (assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'organisation et la sécurité informatique des services, assistance aux marchés informatiques complexes, mis en place des espaces collaboratifs et mise à jour des tablettes opérationnelles).

Le compte 606 « achats non stockés de matières et fournitures » augmente de 50 000 € et se décompose de la façon suivante :

- Le compte 6062 qui concerne les fournitures non stockées (carburants, matériaux...) est en hausse de 20 000 € permettant ainsi l'acquisition de matériaux nécessaires aux travaux de carrosserie des ateliers.
- Le compte 6063 « fournitures d'entretien et de petit équipement » est abondé de 30 000 € pour l'achat de petit équipement informatique (badges et batteries).

→ Services extérieurs (Chapitre 61) : -60 000 €

L'article 611 « contrats de prestations de service - BEA » pour son volet L3 est diminué de 15 000 €, pour tenir compte du nouvel indice du coût de la construction dont l'évolution est plus faible que prévu.

Le compte 613 « locations » est en baisse de 37 000 € pour prendre en compte la baisse du coût de location pour le point haut radio de Genay (-20 000 €) ainsi qu'une baisse au niveau des locations de matériel (- 17 000 €).

Le compte 615 « Entretien et réparations » augmente de 92 000 €, par la combinaison de :

- une hausse de 55 000 €, pour l'entretien des bâtiments (réfection de peinture),
- ainsi qu'une hausse de 40 000 € pour le remplacement des batteries (radios, bips),

- et une augmentation de 7 000 € pour les contrats de maintenance : -20 000 € pour la maintenance des extincteurs dans les véhicules, +2 000 € pour la maintenance des logiciels et + 25 000 € pour la maintenance des équipements vidéo (mur d'image, écran d'accueil).
- Une réduction de 10 000 € est prévue pour les contrôles techniques sur véhicules, les véhicules poudre n'ayant pas à subir de contrôle cette année.

Le compte 618 « divers » connaît une baisse de 100 000 € pour le versement aux organismes de formation en raison de réajustements entre les besoins de formation exprimés par le SDMIS et les places attribuées par l'ENSOSP.

→ Autres services extérieurs (Chapitre 62) : -48 000 €

Les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (compte 622) connaissent un ajustement à la baisse de 5 000 € pour les prestations de la sténotypie.

Les transports de biens et transports collectifs (compte 624) baissent de 15 000 € afin d'ajuster la ligne de crédits au nouveau marché notifié en 2016.

Les déplacements et missions (compte 625) diminuent de 40 000 € en raison de la diminution des formations extérieures et en particulier à l'ENSOSP (cf compte 618).

Le compte 628 « divers » augmente de 12 000 €. En premier lieu, les frais de nettoyage des locaux baissent de 98 000 € pour d'une part être réajustés en fonction de la consommation de 2015 et d'autre part en raison du moindre nombre de nettoyages exceptionnels. En second lieu, 100 000 € de crédits supplémentaires sont à prévoir. Outre une opération de virement interne de crédits de 35 000 €, 35 000 € sont nécessaires pour couvrir notamment les frais de fluides avancés par l'OPAC sur les sites de Villeurbanne Cusset et Lyon Gerland dans le cadre de la convention signée entre l'OPAC et le SDMIS et 30 000 € pour les remboursements des frais avancés par la société SNI dans le cadre de dommages causés aux portails des casernes (avenant 4 au BEA).

Enfin, une augmentation de 10 000 € est prévue pour les remboursements de frais à des tiers et les remboursements sur interventions des autres départements.

#### ➡ **CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (CHAPITRE 012) : 330 000 €**

→ Autres services extérieurs (Chapitre 62) : 30 000 €

Dans le cadre des conventions de mutualisation avec le département du Rhône et la métropole de Lyon, le remboursement par le SDMIS d'un poste et demi pour l'ingénierie batimentaire doit être abondé de 30 000 €.

→ Impôts, taxes et versements assimilés (Compte 63) : 9 000 €

Les cotisations versées au CNFPT et au CDG sont ajustées et abondées de 9 000 €.

→ Charges de personnel (Compte 64) : 291 000 €

Ce montant prend en compte les augmentations à hauteur de 908 000 € et une baisse de crédits de 617 000 €.

S'agissant des crédits supplémentaires demandés :

- 565 000 € sont prévus pour tenir compte de l'impact de l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique (+0,6 % au 1/07/16) (110 000 € sur les rémunérations, 455 000 € sur les cotisations retraite),
- 245 000 € pour l'indemnisation des SPV en raison de l'accroissement des encadrements des formations et de l'activité opérationnelle, notamment liée à l'Euro 2016
- et 98 000 € pour les avantages sociaux et la protection sociale des agents (46 000 € pour les mutuelles, 15 000 € pour les contributions transport, 12 000 € pour les prestations familiales, 25 000 € pour les tickets restaurant).

Les crédits en diminution concernent pour 267 000 € des ajustements par rapport aux prévisions budgétaires sur le volet de la rémunération et du régime indemnitaire, 245 000 € lié à la réforme du système de la PFR des SPV, 70 000 € pour le versement au fond national de compensation du supplément familial et 30 000 € pour les congés pour difficulté opérationnelle.

➔ **AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65) : -37 000 €**

La redevance pour les logiciels hébergés baisse en raison de la modification du périmètre du projet de sécurisation des smartphones.

➔ **CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67) : 30 000 €**

Il convient d'annuler trois titres de recettes de 2015.

➔ **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS (CHAPITRE 042) : 607 556 €**

Comme expliqué précédemment en recette d'investissement, l'amortissement doit être réajusté et augmenté de 607 556 €.

➔ **VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (CHAPITRE 023)  
(opération d'ordre - autofinancement) : 300 000 €**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Il est proposé d'augmenter les recettes de fonctionnement de 1 176 556 €.

Outre l'excédent de fonctionnement reporté de 1 390 378 € et les opérations d'ordre de 1 858 €, celles-ci sont réduites de 215 680 €.

Cette diminution résulte des ajustements suivants :

On peut noter une augmentation de 204 320 € due essentiellement à l'augmentation des recettes soumises à facturation (+126 820 €), et plus particulièrement provenant des interventions sur les autoroutes et celles dans les ascenseurs, au remboursement des charges de personnel détachés ou mis à disposition (+70 900 €). Enfin, 6 600 € de recettes diverses sont inscrites (interventions hors département, pénalités de retard sur marchés).

En revanche, une diminution de 420 000 € est enregistrée sur la maintenance mutualisée des véhicules avec le Département du Rhône et la Métropole de Lyon. En effet, une baisse de recette de 370 000 € provient de la diminution de la participation du département compte tenu de l'expression de ces besoins. Et de façon subséquente un ajustement à la baisse de 50 000 € est prévu pour le remboursement de la rémunération du personnel employé dans le cadre de cette mutualisation.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mesdames, messieurs :

- de bien vouloir adopter le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2016,

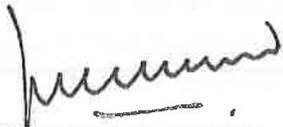
de bien vouloir vous prononcer sur les ajustements des montants des crédits de paiement de l'exercice 2016 pour les programmes 2011, 2013, 2014, 2015 et 2016 tels qu'ils vous sont présentés dans le budget supplémentaire. Vous trouverez, joint en annexe, les tableaux récapitulatifs des autorisations de programme et des crédits de paiement concernés. »

### DECIDE

- *d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

  
Jean-Yves SECHERESSE  
Président

**PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2016**

	DEPENSES			RECETTES		
	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	Total
INVESTISSEMENT	2 563 822,25	376 858,00	2 940 680,25	1 658 124,25	1 282 556,00	2 940 680,25
FONCTIONNEMENT	269 000,00	907 556,00	1 176 556,00	1 174 698,00	1 858,00	1 176 556,00
<b>TOTAL</b>	2 832 822,25	1 284 414,00	4 117 236,25	2 832 822,25	1 284 414,00	4 117 236,25

DEPENSE D'INVESTISSEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Reports 2015	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Proposition BS avec reports	Total crédit 2016 après proposition BS
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 067 997,00	0,00	0,00		0,00	2 067 997,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 067 997,00	-	-		0,00	2 067 997,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	2 310 000,00	970 763,70	0,00	220 000,00	1 190 763,70	2 530 000,00
203	FRAIS D'ÉTUDES DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	55 000,00	5 760,00	0,00	0,00	5 760,00	55 000,00
2031	FRAIS D'ÉTUDES	25 000,00	5 760,00	-		5 760,00	25 000,00
2033	FRAIS D'INSERTIONS	30 000,00	-	-	0,00	0,00	30 000,00
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCÉDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	2 255 000,00	970 003,70	0,00	220 000,00	1 190 003,70	2 475 000,00
2051	CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCÉDES	2 255 000,00	970 003,70	-	220 000,00	1 190 003,70	2 475 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 201 000,00	2 656 414,54	0,00	370 000,00	3 026 414,54	12 571 000,00
211	TERRAINS	11 000,00	505 900,00	0,00		505 900,00	11 000,00
2111	TERRAINS NUS	11 000,00	0,00	0,00		0,00	11 000,00
2115	TERRAINS BATIS	0,00	505 900,00	0,00		505 900,00	0,00
213	CONSTRUCTIONS	1 372 000,00	423 882,76	- 15 000,00	925 000,00	1 348 882,76	2 282 000,00
2131	BÂTIMENTS PUBLICS	222 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 000,00
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	212 000,00	-	-	0,00	0,00	212 000,00
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS (achat de bâtiments modulaires)	10 000,00	-	-		0,00	10 000,00
2135	INSTALLATION GÉNÉRALE AGENCEMENT AMÉNAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	1 150 000,00	423 882,76	- 15 000,00	925 000,00	1 348 882,76	2 060 000,00
21351	TRAVAUX BÂTIMENTS - Travaux sur sites en pleine propriété	1 150 000,00	419 869,06	- 15 000,00	925 000,00	1 344 869,06	2 060 000,00
21351	BÂTIMENTS PUBLICS EN PLEINE PROPRIÉTÉ - TRAVAUX SIGNALÉTIQUE	-	4 013,70	-		4 013,70	0,00
215	INSTALLATIONS MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	9 483 000,00	1 281 487,99	0,00	- 525 000,00	756 487,99	8 958 000,00
2153	RESEAUX DIVERS	560 000,00	220 982,68	0,00	- 50 000,00	170 982,68	510 000,00
21531	RESEAUX DE TRANSMISSION RADIO	450 000,00	142 903,18	-	- 120 000,00	22 903,18	330 000,00
21531	RESEAUX DE TRANSMISSION (sur sites en pleine propriété)	80 000,00	39 855,77	-	60 000,00	99 855,77	140 000,00
21538	AUTRES RESEAUX TELEPHONIE	30 000,00	38 223,73	-	10 000,00	48 223,73	40 000,00
2156	MATÉRIEL INCENDIE ET SECOURS	8 333 000,00	938 058,35	0,00	- 390 000,00	548 058,35	7 943 000,00
<b>Total article 21561 - Véhicules d'intervention</b>		<b>5 486 000,00</b>	<b>80 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-150 000,00</b>	<b>-70 000,00</b>	<b>5 336 000,00</b>
21561	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS - équipements ponctuels	50 000,00	80 000,00	-		80 000,00	50 000,00
21561	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS - programme 2012	496 000,00	-	-	15 000,00	15 000,00	511 000,00
21561	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS - programme 2013	240 000,00	-	-		0,00	240 000,00
21561	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS - programme 2014	100 000,00	-	-	135 000,00	135 000,00	235 000,00
21561	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS - programme 2015	2 600 000,00	-	-	- 100 000,00	- 100 000,00	2 500 000,00
21561	MATÉRIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS - programme 2016	2 000 000,00	-	-	- 200 000,00	- 200 000,00	1 800 000,00
<b>Total article 21562 - Matériel d'intervention</b>		<b>2 847 000,00</b>	<b>858 058,35</b>	<b>0,00</b>	<b>- 240 000,00</b>	<b>618 058,35</b>	<b>2 607 000,00</b>
21562	MATÉRIEL D'EXTINCTION	350 000,00	15 339,25	-		15 339,25	350 000,00
21562	MATÉRIEL SECOURS A VICTIMES	150 000,00	36 479,64	-	- 40 000,00	- 3 520,36	110 000,00
21562	MATÉRIEL OXYGÈNE ET AIR	350 000,00	344 016,67	-	- 50 000,00	294 016,67	300 000,00
21562	MATÉRIEL TECHNIQUE	300 000,00	36 441,71	-		36 441,71	300 000,00
21562	MATÉRIEL DIVERS	300 000,00	48 134,62	-	- 50 000,00	- 1 865,38	250 000,00
21562	MATÉRIEL INCENDIE ET SECOURS - TENUES INTERVENTIONS	1 300 000,00	361 113,82	-	- 100 000,00	261 113,82	1 200 000,00
21562	MATÉRIEL INCENDIE ET SECOURS - Défibrillateurs	97 000,00	16 532,84	-		16 532,84	97 000,00
2157	MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	590 000,00	122 446,96	0,00	- 85 000,00	37 446,96	505 000,00
21571	ATELIERS	100 000,00	37 905,31	-	15 000,00	52 905,31	115 000,00

DEPENSE D'INVESTISSEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Reports 2015	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Proposition BS avec reports	Total crédit 2016 après proposition BS
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE	70 000,00	15 644,50	-		15 644,50	70 000,00
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE (SPORT)	100 000,00	34 243,05	-	0,00	34 243,05	100 000,00
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	300 000,00	34 654,10	-	- 100 000,00	- 65 345,90	200 000,00
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - matériel d'aplitude	17 000,00	-	-		0,00	17 000,00
21578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES - matériel de formation	3 000,00	-	-		0,00	3 000,00
<b>217</b>	<b>IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION</b>	<b>120 000,00</b>	<b>35 022,16</b>	<b>0,00</b>	<b>- 20 000,00</b>	<b>15 022,16</b>	<b>100 000,00</b>
<b>2173</b>	<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>40 000,00</b>	<b>34 307,22</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>54 307,22</b>	<b>60 000,00</b>
<b>2175</b>	<b>INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES</b>	<b>80 000,00</b>	<b>714,94</b>	<b>0,00</b>	<b>- 40 000,00</b>	<b>- 39 285,06</b>	<b>40 000,00</b>
<b>210</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 215 000,00</b>	<b>410 121,73</b>	<b>15 000,00</b>	<b>- 10 000,00</b>	<b>400 121,73</b>	<b>1 220 000,00</b>
2181	TRAVAUX SUR AUTRES BATIMENTS	60 000,00	-	15 000,00		0,00	75 000,00
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	860 000,00	373 333,89	-	20 000,00	393 333,89	880 000,00
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	295 000,00	36 787,84	-	- 30 000,00	6 787,84	265 000,00
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>14 857 000,00</b>	<b>76 343,91</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 684 700,00</b>	<b>- 1 608 356,09</b>	<b>13 172 300,00</b>
<b>231</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>	<b>14 857 000,00</b>	<b>76 343,91</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 684 700,00</b>	<b>- 1 608 356,09</b>	<b>13 172 300,00</b>
<b>2313</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION</b>	<b>14 857 000,00</b>	<b>76 343,91</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 684 700,00</b>	<b>- 1 608 356,09</b>	<b>13 172 300,00</b>
	<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>7 220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 1 284 000,00</b>	<b>- 1 284 000,00</b>	<b>5 936 000,00</b>
231312	AP 09 - CONSTRUCTION MORNANT	20 000,00	-	- 10 000,00		0,00	10 000,00
231312	AP 2009 - GENAS/CHASSIEU	-	-	10 000,00	66 000,00	66 000,00	76 000,00
231312	AP 2011 - ST GEORGES DE RENEINS/BELLEVILLE	1 000 000,00	-	-	- 800 000,00	- 800 000,00	200 000,00
231312	AP 2013 - BLACE/SALLES ARBUISSONNAS /DENICE/MONTMELAS/COGNYS/LE PERREON/VAUX EN BEAUJOLAIS	1 000 000,00	-	-	- 50 000,00	- 50 000,00	950 000,00
231312	AP 2013 - BEAUJEU/LANTIGNIE/QUINCIE-EN BEAUJOLAIS//MARCHAMPT	150 000,00	-	-		0,00	150 000,00
231312	AP 2013 - SOUCIEU EN JARREST/ORLIENAS	30 000,00	-	-		0,00	30 000,00
231312	AP 2014 - EVEUX/L'ARBRESLE/SAIN BEL & SAVIGNY /SOURCIEUX LES MINES/LENTILLY	1 700 000,00	-	-		0,00	1 700 000,00
231312	AP 2014 - CHAZAY D'AZERGUES/ LOZANNE/ CIVRIEUX D'AZERGUES/ MORANCE/ CHARNAY ALIX	500 000,00	-	-	- 400 000,00	- 400 000,00	100 000,00
231312	AP 2014 - ANSE/LUCENAY	1 000 000,00	-	-		0,00	1 000 000,00
231312	AP 2014 - ST SYMPHORIEN D'OZON / SEREZIN DU RHONE	100 000,00	-	-	- 40 000,00	- 40 000,00	60 000,00
231312	AP 2014 - STE COLOMBE	100 000,00	-	-		0,00	100 000,00
231312	AP 2014 - MONTROTIER	100 000,00	-	-		0,00	100 000,00
231312	AP 2014 - ST LAURENT D'INGT/ LE BOIS D'INGT/ SAINT VERAND	150 000,00	-	-		0,00	150 000,00
231312	AP 2011 - RILLIEUX LA PAPE	850 000,00	-	-	0,00	0,00	850 000,00
231312	AP 2011 - TARARE	100 000,00	-	-	- 60 000,00	- 60 000,00	40 000,00
231312	AP 2014 - ST GERMAIN-NUELLES/BULLY	40 000,00	-	-		0,00	40 000,00
231312	AP 2015 - COUZON AU MONT D'OR	70 000,00	-	-		0,00	70 000,00
231312	AP 2015 - BESSENEY	260 000,00	-	-		0,00	260 000,00
231312	AP 2015 - QUINCIEUX	50 000,00	-	-		0,00	50 000,00
	<b>RENOVATIONS</b>	<b>7 637 000,00</b>	<b>76 343,91</b>	<b>0,00</b>	<b>- 400 700,00</b>	<b>- 324 356,09</b>	<b>7 236 300,00</b>
231351	TRAVAUX PLURIANNUELS SUR BATIMENTS EN PLEINE PROPRIETE	350 000,00	76 343,91	-	0,00	76 343,91	350 000,00
231351	AP 2011 - VILLEURBANNE	-	-	-	300,00	300,00	300,00
231351	AP 2011 - AMPLEPUIS	-	-	-	5 000,00	5 000,00	5 000,00
231351	AP 2011 - ECULLY	30 000,00	-	-	70 000,00	70 000,00	100 000,00
231351	AP 2013 - TASSIN LA DEMI LUNE	600 000,00	-	-	- 16 000,00	- 16 000,00	584 000,00
231351	AP 2013 - RESTAURATION LYON CONFLUENCE	4 757 000,00	-	-	200 000,00	200 000,00	4 957 000,00
231351	AP 2014 - PIERRE BENITE	1 800 000,00	-	-	- 600 000,00	- 600 000,00	1 200 000,00

DEPENSE D'INVESTISSEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Reports 2015	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Proposition BS avec reports	Total crédit 2016 après proposition BS
231351	AP 2015 - GENAY/NEUVILLE SUE SAONE	100 000,00	-	-	- 60 000,00	- 60 000,00	40 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 700 000,00	0,00	0,00	- 50 000,00	- 50 000,00	5 650 000,00
276	AUTRES CREANCES IMMOBILISEES	5 700 000,00	0,00	0,00	- 50 000,00	- 50 000,00	5 650 000,00
2764	CREANCE SUR DES PARTICULIERS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVES - Investissements réalisés dans le cadre du BEA	5 700 000,00	0,00	0,00	- 50 000,00	- 50 000,00	5 650 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	840 682,00	0,00	0,00	1 858,00	1 858,00	842 540,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	840 682,00	0,00	0,00	1 858,00	1 858,00	842 540,00
139	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	840 682,00	0,00	0,00	1 858,00	1 858,00	842 540,00
1391	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	682 245,00	0,00	0,00		0,00	682 245,00
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ETAT	4 065,00	-	-		0,00	4 065,00
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT	593 846,00	-	-		0,00	593 846,00
13914	SUBVENTION D'EQUIPEMENT COMMUNES	84 334,00	-	-		0,00	84 334,00
1393	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT	158 437,00	0,00	0,00	1 858,00	1 858,00	160 295,00
13931	FONDS AFFECTES EQUIPEMENT FAI	158 437,00	-	-	1 858,00	1 858,00	160 295,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	0,00	0,00	375 000,00	375 000,00	575 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 000,00	0,00	0,00		0,00	200 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	200 000,00	0,00	0,00		0,00	200 000,00
20441	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE	200 000,00	-	-		0,00	200 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	265 000,00	265 000,00	265 000,00
213	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
2131	BATIMENTS PUBLICS	0,00	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	-	-	-	150 000,00	150 000,00	150 000,00
2135	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
21351	INSTALLATIONS GENERALES BATIMENTS PUBLICS	-	-	-	100 000,00	100 000,00	100 000,00
217	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2173	CONSTRUCTIONS	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
21735	INSTALLATIONS AGENCEMENT AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	-	-	-	15 000,00	15 000,00	15 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTION	0,00	0,00	0,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
231351	BATIMENTS PUBLICS	-	-	-	110 000,00	110 000,00	110 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>38 176 678,00</b>	<b>3 708 522,25</b>	<b>0,00</b>	<b>- 767 842,00</b>	<b>2 940 680,25</b>	<b>37 408 837,00</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition BS
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 800 000,00	4 715 110,73	7 515 110,73
1022	FONDS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT	2 800 000,00	- 10 000,00	2 890 000,00
10222	F.C.T.V.A.	2 800 000,00	- 10 000,00	2 890 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	0,00	4 725 110,73	4 725 110,73
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0,00	6 200,00	6 200,00
1331	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS	0,00	6 200,00	6 200,00
18	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	17 674 690,00	-11 369 968,30	6 304 721,70
164	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	17 674 690,00	-11 369 968,30	6 304 721,70
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	4 500 000,00		4 500 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 000 000,00	-607 556,00	12 607 556,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	12 000 000,00	607 556,00	12 607 556,00
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	1 601 703,00	1 601 703,00
2804	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	1 601 703,00	1 601 703,00
280441	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NA	-	296 761,00	296 761,00
28045	AMORT. FONDS DE CONCOURS	-	1 304 942,00	1 304 942,00
281	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	12 000 000,00	- 994 147,00	11 005 853,00
2813	CONSTRUCTIONS	0,00	1 066 523,00	1 066 523,00
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	-	3 170,00	3 170,00
281312	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	-	1 031 537,00	1 031 537,00
281351	IMMOS INSTAL BAT PUBLIC	-	31 718,00	31 718,00
281352	IMMOS INSTAL BAT PRIVES	-	98,00	98,00
2814	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI	0,00	28 177,00	28 177,00
2815	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	12 000 000,00	-3 216 970,00	8 783 030,00
281531	MATERIEL TRANSMISSION	-	1 254 386,00	1 254 386,00
281538	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	41 098,00	41 098,00
281561	VEHICULES INTERVENTION	12 000 000,00	-7 025 075,00	4 974 925,00
281562	MATERIEL INCENDIE ET SECOURS	-	1 954 011,00	1 954 011,00
281571	MATERIEL ATELIER	-	50 050,00	50 050,00
281578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-	508 560,00	508 560,00
2818	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	1 128 123,00	1 128 123,00
28182	VEHICULE HORS INTERVENTION	-	53 133,00	53 133,00
28183	MATERIEL INFORMATIQUE	-	804 693,00	804 693,00
28184	MATERIEL BUREAU ET MOB	-	269 589,00	269 589,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	708,00	708,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	200 000,00	375 000,00	575 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	7 000,00	7 000,00
203	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	0,00	7 000,00	7 000,00
2031	FRAIS D'ETUDES	0,00	6 000,00	6 000,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition BS
2033	FRAIS D'INSERTION	0,00	1 000,00	1 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00	263 000,00	463 000,00
215	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	200 000,00		200 000,00
2156	MATERIEL INCENDIE ET SECOURS	200 000,00		200 000,00
217	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	0,00	263 000,00	263 000,00
2173	CONSTRUCTIONS	0,00	250 000,00	250 000,00
2175	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	0,00	13 000,00	13 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	105 000,00	105 000,00
231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	0,00	105 000,00	105 000,00
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	0,00	8 306 751,82	8 306 751,82
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	901 989,00	300 000,00	1 201 989,00
	<b>TOTAL</b>	<b>38 176 679,00</b>	<b>2 940 680,25</b>	<b>41 117 359,25</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition BS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 211 000,00	0,00	- 64 000,00	28 157 000,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 462 500,00	- 24 000,00	54 000,00	13 492 500,00
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES	3 555 500,00	6 000,00	4 000,00	3 565 500,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 555 500,00	6 000,00	4 000,00	3 565 500,00
6042	INFORMATIQUE	1 586 000,00		69 000,00	1 655 000,00
6042	LOGISTIQUE	1 210 000,00			1 210 000,00
6042	BATIMENT	330 000,00		- 50 000,00	280 000,00
6042	FORMATION	345 000,00		- 15 000,00	330 000,00
6042	RESSOURCES HUMAINES	50 500,00			50 500,00
6042	SERVICE MEDICAL	10 000,00			10 000,00
6042	MARCHE ET ASSURANCE	4 000,00	6 000,00		10 000,00
6042	COMMUNICATION	20 000,00			20 000,00
606	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	9 907 000,00	- 30 000,00	50 000,00	9 927 000,00
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	2 590 000,00	0,00	0,00	2 590 000,00
60611	EAU	205 000,00	-		205 000,00
60612	ELECTRICITE	1 300 000,00	-	0,00	1 300 000,00
60612	GAZ	895 000,00	-	0,00	895 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	190 000,00	-		190 000,00
6062	FOURNITURES NON STOCKEES	1 820 000,00	- 30 000,00	20 000,00	1 810 000,00
60621	COMBUSTIBLES GAZ PROPANE	160 000,00	-	0,00	160 000,00
60622	CARBURANT	1 350 000,00	- 30 000,00	0,00	1 320 000,00
60623	ALIMENTATION	60 000,00	-		60 000,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES : matériaux, huiles et lubrifiants...	250 000,00	-	20 000,00	270 000,00
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	4 998 000,00	0,00	30 000,00	5 028 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	160 000,00	-		160 000,00
60632	FOURNITURE DE PETIT EQUIPEMENT	4 288 000,00		30 000,00	4 318 000,00
60636	HABILLEMENT	550 000,00	-		550 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	140 000,00	0,00		140 000,00
6066	PRODUITS PHARMACEUTIQUES	139 000,00	30 000,00		169 000,00
60661	MEDICAMENTS	52 000,00	30 000,00		82 000,00
60662	VACCINS ET SERUM	17 000,00	-		17 000,00
60668	DISPOSITIFS MEDICO STERILES	70 000,00	-		70 000,00
6067	PRODUITS D'INTERVENTION	195 000,00	- 30 000,00		165 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	25 000,00	0,00	0,00	25 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS	11 426 000,00	- 6 000,00	- 60 000,00	11 360 000,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES - BEA	4 700 000,00	- 6 000,00	- 15 000,00	4 679 000,00
613	LOCATIONS	533 000,00	0,00	- 37 000,00	496 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	310 000,00	0,00	- 20 000,00	290 000,00
6136	LOCATIONS MOBILIERES	223 000,00	0,00	- 17 000,00	206 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	20 000,00	0,00		20 000,00
615	ENTRETIEN ET REPARATIONS	4 541 000,00	0,00	92 000,00	4 633 000,00
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	725 000,00	0,00	55 000,00	780 000,00
61521	ENTRETIEN DE TERRAIN	115 000,00	-		115 000,00
61522	BATIMENTS, CONTRÔLE TECHNIQUE, STATIONS DE CARBURANT	610 000,00	- 610 000,00		0,00
615221	BATIMENTS, CONTRÔLE TECHNIQUE, STATIONS DE CARBURANT	-	610 000,00	55 000,00	665 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition. BS
61523	ENT ET REPARAT VOIES ET RESEAU	-	-		0,00
6155	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS	2 033 000,00	15 000,00	30 000,00	2 078 000,00
61551	MATERIEL ROULANT : sous-traitance extérieure, contrôle technique...	1 470 000,00	-	- 10 000,00	1 460 000,00
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS MATERIEL ET OUTILLAGE	563 000,00	15 000,00	40 000,00	618 000,00
6156	MAINTENANCE	1 783 000,00	- 15 000,00	7 000,00	1 775 000,00
616	PRIMES D ASSURANCES	600 000,00	0,00	0,00	600 000,00
6161	PRIMES D'ASSURANCES MULTIRISQUES	0,00	600 000,00	0,00	600 000,00
6162	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	0,00	0,00		0,00
618	DIVERS	1 032 000,00	0,00	- 100 000,00	932 000,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	77 000,00	0,00	0,00	77 000,00
61821	ABONNEMENTS	42 000,00	-	0,00	42 000,00
61828	DOCUMENTATION GENERALE - AUTRES	35 000,00	-	0,00	35 000,00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	955 000,00	0,00	- 100 000,00	855 000,00
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION - SPP	475 000,00	-	- 50 000,00	425 000,00
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION - SPV	275 000,00	-	- 50 000,00	225 000,00
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION - PATS/AUTRES	150 000,00	-	0,00	150 000,00
6184	VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION - CFA	55 000,00	-		55 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 277 500,00	30 000,00	- 40 000,00	3 259 500,00
622	REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	113 500,00	0,00	- 5 000,00	108 500,00
6226	HONORAIRES	105 000,00	0,00	- 5 000,00	100 000,00
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
6228	DIVERS	5 500,00	0,00		5 500,00
623	PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	206 000,00	0,00	0,00	206 000,00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
6232	FETES ET CEREMONIES	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
6234	RECEPTIONS	6 000,00	0,00		6 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	90 000,00	0,00		90 000,00
624	TRANSPORT DE BIENS ET TRANSPORTS COLLECTIFS	209 000,00	0,00	- 15 000,00	194 000,00
6241	TRANSPORT DE BIENS	2 000,00	0,00		2 000,00
6247	TRANSPORT COLLECTIF	127 000,00	0,00		127 000,00
6248	DIVERS	80 000,00	0,00	- 15 000,00	65 000,00
625	DEPLACEMENTS ET MISSIONS	270 000,00	30 000,00	- 40 000,00	260 000,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	250 000,00	30 000,00	- 40 000,00	240 000,00
6258	DIVERS	20 000,00	0,00		20 000,00
626	FRAIS POSTAUX ET FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	860 000,00	0,00	0,00	860 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	160 000,00	0,00		160 000,00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00
628	DIVERS	1 619 000,00	0,00	12 000,00	1 631 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 360 000,00	0,00	- 98 000,00	1 262 000,00
6287	REMBOURSEMENT DE FRAIS	251 000,00	0,00	110 000,00	361 000,00
62878	REMBOURSEMENT INTERVENTIONS HORS DEPARTEMENT	30 000,00	-	5 000,00	35 000,00
62878	AUTRES REMBOURSEMENTS	180 000,00	-	100 000,00	280 000,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A DES TIERS	41 000,00	-	5 000,00	46 000,00
6288	AUTRES	8 000,00	0,00		8 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	45 000,00	0,00		45 000,00

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition. BS
635	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (ADMINISTRATION DES IMPOTS)	40 000,00	0,00		40 000,00
63512	TAXES FONCIERES	10 000,00	-		10 000,00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	30 000,00	-		30 000,00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	5 000,00	0,00		5 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	101 680 000,00	0,00	330 000,00	102 010 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	400 000,00	40 000,00	30 000,00	470 000,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	400 000,00	40 000,00	30 000,00	470 000,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	400 000,00	40 000,00	30 000,00	470 000,00
6218	CONVENTION CHAMBRE D'AGRICULTURE	20 000,00	-		20 000,00
6218	REMBOURSEMENT PERSONNEL METROPOLE	200 000,00	40 000,00	0,00	240 000,00
6218	REMBOURSEMENT PERSONNEL DEPARTEMENT DU RHONE ET METROPOLE	150 000,00	-	30 000,00	180 000,00
6218	GRATIFICATION DE STAGE	30 000,00	-		30 000,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	632 000,00	0,00	9 000,00	641 000,00
633	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES SUR REMUNERATIONS (AUTRES ORGANISMES)	632 000,00	0,00	9 000,00	641 000,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	632 000,00	0,00	9 000,00	641 000,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET CDG - SPP	545 000,00	-	5 000,00	550 000,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET CDG - PATS	79 000,00	-	4 000,00	83 000,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET CDG - AUTRES	8 000,00	-		8 000,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	100 648 000,00	- 40 000,00	291 000,00	100 899 000,00
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	73 104 700,00	0,00	88 000,00	73 192 700,00
6411	PERSONNEL TITULAIRE	63 330 700,00	0,00	- 107 000,00	63 223 700,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - SPP	29 252 700,00	-		29 252 700,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE - PATS	7 485 000,00	-	110 000,00	7 595 000,00
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE - SPP	300 000,00	-	5 000,00	305 000,00
64112	SFT - SPP	730 000,00	-	5 000,00	735 000,00
64112	INDEMNITE DE RESIDENCE - PATS	80 000,00	-		80 000,00
64112	SFT - PATS	154 000,00	-		154 000,00
64113	NBI - SPP	343 000,00	-	- 8 000,00	335 000,00
64113	NBI - PATS	141 000,00	-	1 000,00	142 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES - FORMATION - SPP	690 000,00	-	0,00	690 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES - FORMATION - PATS	15 000,00	-	0,00	15 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES - SPP	21 190 000,00	-	- 200 000,00	20 990 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES - PATS	2 830 000,00	-		2 830 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES - AUTRES	120 000,00	-	- 20 000,00	100 000,00
6413	PERSONNEL NON TITULAIRE	509 000,00	0,00	- 50 000,00	459 000,00
64131	REMUNERATION PRINCIPALE - AUTRES	500 000,00	-	- 50 000,00	450 000,00
64131	INDEMNITES DE RESIDENCE - AUTRES	5 000,00	-		5 000,00
64131	SFT - AUTRES	4 000,00	-		4 000,00
6414	PERSONNEL REMUNERE A LA VACATION	9 265 000,00	0,00	245 000,00	9 510 000,00
64141	INDEMNITES SPV	9 215 000,00	-	245 000,00	9 460 000,00
64148	VACATIONS FORMATIONS	50 000,00	-	0,00	50 000,00
645	CHARGES DE SECURITE SOCIALE ET DE PREVOYANCE	23 861 000,00	- 40 000,00	198 000,00	24 017 000,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	6 465 000,00	0,00	- 5 000,00	6 460 000,00
6451	COTISATIONS - SPP	5 000 000,00	-		5 000 000,00
6451	COTISATIONS - PATS	1 315 000,00	-	10 000,00	1 325 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition. BS
6451	COTISATIONS - AUTRES	150 000,00	-	- 15 000,00	135 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	14 205 000,00	0,00	455 000,00	14 660 000,00
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE - SPP	11 800 000,00	-	355 000,00	12 155 000,00
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE - PA	2 370 000,00	-	100 000,00	2 470 000,00
6453	COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE - AUTRES	35 000,00	-		35 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	340 000,00	0,00		340 000,00
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	70 000,00	0,00	- 70 000,00	0,00
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 781 000,00	- 40 000,00	- 184 000,00	2 557 000,00
6458	SPV COTISATIONS CNP	145 000,00	-	- 145 000,00	0,00
6458	CONTRIBUTION PFR DES SPV	1 600 000,00	- 40 000,00	- 100 000,00	1 460 000,00
6458	COTISATIONS MUTUELLES - SPP	320 000,00	-	40 000,00	360 000,00
6458	COTISATIONS MUTUELLES - PATS	86 000,00	-	6 000,00	92 000,00
6458	COTISATIONS MUTUELLES - AUTRES	4 000,00	-		4 000,00
6458	CONTRIBUTION TRANSPORT - SPP	480 000,00	-		480 000,00
6458	CONTRIBUTION TRANSPORT - PATS	132 000,00	-	15 000,00	147 000,00
6458	CONTRIBUTION TRANSPORT - AUTRES	14 000,00	-		14 000,00
646	ALLOCATION DE VETERANCE	1 070 000,00	0,00		1 070 000,00
647	AUTRES CHARGES SOCIALES	672 300,00	0,00	12 000,00	684 300,00
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	197 200,00	0,00	1 000,00	198 200,00
6471	PRESTATION POUR COMPTE FNAL - SPP	153 000,00	-		153 000,00
6471	PRESTATION POUR COMPTE FNAL - PATS	40 200,00	-	1 000,00	41 200,00
6471	PRESTATIONS POUR COMPTE FNAL - AUTRES	4 000,00	-		4 000,00
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	113 000,00	0,00	11 000,00	124 000,00
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES - SPP	56 000,00	-		56 000,00
6472	PRESTATIONS ENFANTS - SPP	35 000,00	-	10 000,00	45 000,00
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES - PATS	10 000,00	-	1 000,00	11 000,00
6472	PRESTATIONS ENFANTS - PATS	12 000,00	-		12 000,00
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	90 000,00	0,00		90 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	272 100,00	0,00		272 100,00
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	1 940 000,00	0,00	- 5 000,00	1 935 000,00
6484	CONGE POUR DIFFICULTE OPERATIONNELLE	65 000,00	0,00	- 30 000,00	35 000,00
6488	AUTRES CHARGES (Valeur nominale chèques déjeuner)	1 875 000,00	0,00	25 000,00	1 900 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 488 000,00	0,00	- 17 000,00	2 469 000,00
651	REDEVANCE POUR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRE	83 000,00	0,00	- 35 000,00	48 000,00
653	INDEMNITES ET FRAIS DE MISSION ET DE FORMATION DES ELUS DU SDIS	48 000,00	0,00		48 000,00
6531	INDEMNITES	35 000,00	0,00		35 000,00
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE	13 000,00	0,00		13 000,00
654	PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	5 000,00	0,00	- 2 000,00	3 000,00
656	PARTICIPATIONS (EPARI, CONTRIBUTION INPT)	530 000,00	0,00	0,00	530 000,00
657	SUBVENTIONS	1 730 000,00	0,00	0,00	1 730 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 448 600,00	0,00	0,00	2 448 600,00
661	CHARGES D'INTERETS	2 444 600,00	0,00		2 444 600,00
6611	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 153 600,00	0,00		1 153 600,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	861 600,00	-		861 600,00
66112	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTE	292 000,00	-		292 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	TC/VC 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après proposition. BS
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	1 000,00	0,00		1 000,00
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES	1 290 000,00	0,00		1 290 000,00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	4 000,00	0,00		4 000,00
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES - AUTRES	4 000,00	0,00		4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 000,00	0,00	30 000,00	51 000,00
671	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	11 000,00	0,00	0,00	11 000,00
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	10 000,00	0,00		10 000,00
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	1 000,00	0,00		1 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	0,00	0,00	0,00	0,00
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 000,00	- 9 000,00	30 000,00	31 000,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	9 000,00		9 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 000 000,00	0,00	607 556,00	12 607 556,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	12 000 000,00	0,00	607 556,00	12 607 556,00
681	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	12 000 000,00	0,00	607 556,00	12 607 556,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	0,00		20 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	901 989,00	0,00	300 000,00	1 201 989,00
	<b>TOTAL</b>	<b>147 688 589,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 176 556,00</b>	<b>148 865 145,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après prop. BS
619	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 135 000,00	- 50 000,00	3 085 000,00
641	REMUNERATIONS DU PERSONNEL	3 135 000,00	- 50 000,00	3 085 000,00
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	3 135 000,00	- 50 000,00	3 085 000,00
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL METROPOLE	2 460 000,00		2 460 000,00
6419	RECOUVREMENT DE PRIMES D'ASSURANCE	80 000,00		80 000,00
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL - MAINTENANCE MUTUALISEE	600 000,00	- 50 000,00	550 000,00
6419	REMBOURSEMENT SUR REMUNERATIONS - AUTRES	5 000,00		5 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 695 000,00	197 720,00	2 892 720,00
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 945 000,00	126 820,00	2 071 820,00
7061	INTERVENTIONS SOUMISES A FACTURATION	1 090 000,00	99 820,00	1 189 820,00
7061	SERVICES DE SECURITE	20 000,00	5 000,00	25 000,00
7061	INTERVENTIONS PAR CARENCE	230 000,00	4 020,00	234 020,00
7061	ASCENSEURS	160 000,00	10 000,00	160 000,00
7061	JURY SSIAP FRAIS STAGE DIVERS	100 000,00	20 000,00	120 000,00
7061	TRANSPORTS SANITAIRES POUR LE COMPTE DES SMUR	500 000,00		500 000,00
7061	INTERVENTIONS SOUMISES A FACTURATION SUR AUTOROUTE	90 000,00	60 000,00	150 000,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	855 000,00	27 000,00	882 000,00
7068	CONCOURS SPPNO	5 000,00	27 000,00	32 000,00
7068	PART SALARIALE CHEQUES RESTAURANT	850 000,00		850 000,00
708	AUTRES PRODUITS	750 000,00	70 900,00	820 900,00
70848	PERSONNEL MIS A DISPOSITION AUX AUTRES ORGANISMES	550 000,00	70 900,00	620 900,00
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR DES TIERS	200 000,00		200 000,00
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATION	139 327 907,00	4 000,00	139 331 907,00
747	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	139 277 907,00	- 5 000,00	139 272 907,00
74716	COLONNES DE RENFORT	10 000,00	- 5 000,00	5 000,00
7473	CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DU RHONE	20 600 000,00		20 600 000,00
7474	CONTRIBUTIONS DES COMMUNES	7 230 719,00		7 230 719,00
7478	CONTRIBUTIONS METROPOLE	29 037 188,00		29 037 188,00
7478	CONTRIBUTION METROPOLE (en qualité de Département)	82 400 000,00		82 400 000,00
748	AUTRES PARTICIPATIONS	50 000,00	9 000,00	59 000,00
748	AUTRES PARTICIPATIONS - (Interventions hors département)	50 000,00	9 000,00	59 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 600 000,00	- 370 000,00	1 230 000,00
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 600 000,00	- 370 000,00	1 230 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	90 000,00	2 600,00	92 600,00
771	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	5 000,00	2 600,00	7 600,00
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	5 000,00	2 600,00	7 600,00
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN	5 000,00		5 000,00
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000,00		80 000,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	80 000,00		80 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONN	840 682,00	1 858,00	842 540,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	840 682,00	1 858,00	842 540,00
777	QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC	840 682,00	1 858,00	842 540,00
052	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	1 380 378,00	1 380 378,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - BS 2016

Article	Libellé article	BP 2016	Proposition BS 2016	Total crédit 2016 après prop. BS
<b>TOTAL</b>		147 688 589,00	1 176 556,00	148 865 145,00

AUTORISATIONS DE PROGRAMME										CREDITS DE PAIEMENTS									
OPERATION	Montant de l'AP ouverte	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	REALISE 2009	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014	CP 2015	REALISE 2015	CP 2015 à réinjecter	CP 2016	VC	CP 2016	Modifications proposées SS 2016	CP pré-compté 2016	Reste à financer (ex. des DAF J.E.N-1)	
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNS Programme 2009	4 150 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	0,00	75 971,76	1 274 798,86	2 707 540,52	485 000,00	196 416,33	296 987,41	20 000,00	0,00	20 000,00	66 100,00	86 000,00	215 281,91	
AP Construction de casernes	4 150 000,00	0,00	4 150 000,00	0,00	0,00	0,00	75 971,76	1 274 798,86	2 707 540,52	485 000,00	196 416,33	298 883,45	20 000,00	0,00	20 000,00	66 000,00	86 000,00	219 281,91	
Operation Moment	2 250 000,00		2 250 000,00	0,00	0,00	0,00	9 116,87	968 333,83	1 045 111,27	225 000,00	71 403,22	153 595,28	20 000,00	-10 000,00	10 000,00		10 000,00	146 014,21	
Operation Genis / Chastrea	2 300 000,00		2 300 000,00	0,00	0,00	0,00	66 854,89	316 465,03	1 662 429,25	240 000,00	115 012,83	144 987,17	0,00	10 000,00	10 000,00	66 000,00	76 000,00	73 267,70	

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENTS												
OPERATION	Montant de l'AP curetes	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	REALISE 2011	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014	CP 2015	REALISE 2015	CP 2015 à révisée	CP 2016	Modifications proposées en BS 2016	CP prévisionnel 2016	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES Programme 2013	8 100 000,00	0,00	8 100 000,00	2 192,27	49 329,48	502 224,19	752 395,90	840 000,00	441 724,11	398 264,99	1 980 000,00	-784 706,06	1 195 293,94	5 175 820,55
AP Construction de casernets	6 250 000,00	0,00	6 250 000,00	0,00	5 362,00	26 460,95	40 529,45	255 000,00	53 883,00	201 117,00	1 910 000,00	-560 000,00	1 050 000,00	5 033 724,60
Opération Saint Georges-de-Rencures / Belleville	2 250 000,00	0,00	2 250 000,00	0,00	3 444,48	8 898,24	0,00	130 000,00	5 370,00	124 630,00	1 000 000,00	-600 000,00	200 000,00	2 032 287,28
Opération Billières-La-Pape	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	39 719,45	70 000,00	-6 513,00	21 487,00	850 000,00		850 000,00	911 767,53
Opération Tarac	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00	0,00	1 937,52	19 582,71	810,00	55 000,00		55 000,00	100 000,00	-60 000,00	40 000,00	2 087 669,77
AP Renovation de casernes	1 850 000,00	0,00	1 850 000,00	2 192,27	43 947,95	474 747,24	691 665,45	585 000,00	-387 851,13	197 146,89	30 000,00	75 300,00	105 300,00	144 094,95
Opération Villeurbanne La Doua	550 000,00		550 000,00	2 192,27	32 353,86	370 395,66	82 233,37	10 000,00		10 000,00		300,00	300,00	62 524,84
Opération d'Amplepuis	800 000,00		800 000,00	0,00	7 662,50	92 607,10	584 085,41	50 000,00	39 244,76	10 753,24		5 000,00	5 000,00	71 198,23
Opération d'Ecully	500 000,00		500 000,00	0,00	3 731,52	11 744,46	25 546,77	525 000,00	548 004,55	176 395,65	30 000,00	-70 000,00	100 000,00	10 372,88

OPERATION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME					CREDITS DE PAIEMENT							
	Montant de l'AP ouvert	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014	CP 2015	FEAISE 2015	CP 2016 : révisé	CP prévisionnels 2016	Modifications proposées 2016	CP prévisionnels 2016	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2012	6 888 668,00	0,00	6 888 668,00	1 455 018,00	1 834 686,79	1 407 155,54	1 120 000,00	1 060 084,32	59 915,68	496 000,00	15 000,00	511 000,00	560 807,67
AP Véhicules d'intervention	6 888 668,00	0,00	6 888 668,00	1 455 018,00	1 834 686,79	1 407 155,54	1 120 000,00	1 060 084,32	59 915,68	496 000,00	15 000,00	511 000,00	560 807,67
Opération véhicules d'intervention	6 888 668,00		6 888 668,00	1 455 018,00	1 834 686,79	1 407 155,54	1 120 000,00	1 060 084,32	59 915,68	496 000,00	15 000,00	511 000,00	560 807,67

OPERATION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS							
	Montant de l'AP ouverte	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	REALISE 2015	REALISE 2014	CP 2015	REALISE 2015	CP 2015 à rattrapée	CP 2016	Modifications proposées au BS 2016	CP prévisionnels 2016	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2013	3 633 448,00	0,00	3 633 448,00	1 038 747,39	1 693 673,56	500 000,00	496 975,59	3 024,41	240 000,00	0,00	240 000,00	164 051,44
AP Véhicules d'intervention et lors intervention.	3 633 448,00	0,00	3 633 448,00	1 038 747,39	1 693 673,56	500 000,00	496 975,59	3 024,41	240 000,00	0,00	240 000,00	164 051,44
Opération véhicules d'intervention	3 583 216,00		3 583 216,00	1 001 078,15	1 693 673,56	500 000,00	496 975,59	3 024,41	240 000,00		240 000,00	151 488,70
Opération véhicules hors intervention	50 232,00		50 232,00	37 669,24				0,00			0,00	12 562,74
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES Programme 2013	13 742 400,00	0,00	13 742 400,00	816 136,67	714 299,23	2 712 000,00	2 436 138,75	275 861,25	6 537 000,00	134 000,00	6 671 000,00	3 104 773,35
AP Construction de casernes	4 640 000,00	0,00	4 640 000,00	42 044,79	547 348,69	687 000,00	772 341,71	114 858,29	1 180 000,00	-50 000,00	1 130 000,00	2 148 467,81
Opération Blacé / Sables Achaisiennes / Dancé / Monnaie / Cogné / Le Perron / Vaux-en-Benois	1 300 000,00		1 300 000,00	0,00	24 195,13	70 000,00	23 833,16	46 176,84	1 000 000,00	-50 000,00	950 000,00	301 981,71
Opération Beaulieu / Quincé-en-Bauptois / Marchangé	1 950 000,00		1 950 000,00	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00	150 000,00		150 000,00	1 800 000,00
Opération Soucbe-en-Jarezet / Odézac	1 390 000,00		1 390 000,00	42 044,79	523 153,56	767 000,00	748 318,53	18 681,46	30 000,00		30 000,00	46 486,10
AP Renovation de casernes	9 102 400,00	0,00	9 102 400,00	774 146,88	666 950,54	1 825 000,00	1 663 997,04	161 002,96	5 357 000,00	184 000,00	5 541 000,00	956 305,54
Opération Lyon Confluence	8 252 400,00		8 252 400,00	771 454,68	146 982,06	1 750 000,00	1 650 991,20	99 008,80	4 757 000,00	200 000,00	4 957 000,00	726 032,12
Opération Tassin-la-Demi-Laine	850 000,00		850 000,00	2 692,20	19 968,54	75 000,00	13 085,84	61 934,16	600 000,00	-16 000,00	584 000,00	230 273,42
TOTAL	17 375 848,00	0,00	17 375 848,00	1 864 936,06	2 407 972,79	3 212 000,00	2 933 114,34	278 885,66	6 777 000,00	134 000,00	6 911 000,00	3 268 824,81

OPERATION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS						
	Montant de l'AP converti	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	REALISE 2014	CP 2015	REALISE 2015	CP 2015 à réinscrire	CP 2016	Modifications proposées au BS 2016	CP prévisionnels 2016	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2014	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	495 894,83	2 660 000,00	2 453 682,17	206 317,83	100 000,00	135 000,00	235 000,00	315 423,00
AP Véhicules d'intervention et hors intervention	3 500 000,00	0,00	3 500 000,00	495 894,83	2 660 000,00	2 453 682,17	206 317,83	100 000,00	135 000,00	235 000,00	315 423,00
Opération véhicules d'intervention	3 500 000,00		3 500 000,00	495 894,83	2 660 000,00	2 453 682,17	206 317,83	100 000,00	135 000,00	235 000,00	315 423,00
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES Programme 2014	14 900 000,00	0,00	14 900 000,00	101 918,12	767 000,00	224 058,57	542 941,43	5 490 000,00	-1 040 000,00	4 450 000,00	10 124 023,31
AP Construction et rénovation de casernes	14 900 000,00		14 900 000,00	101 918,12	767 000,00	224 058,57	542 941,43	5 490 000,00	-1 040 000,00	4 450 000,00	10 124 023,31
OPERATIONS = - Eyreux / L'Abrèsle / Sain-Bel & Savigny / Sourcieux-les-Mines / Lentilly - Chazay-d'Azergues / Lozanne / Crveux-d'Azergues / Morancé / Charnay-Alix - Anse / Laccnay - Saint-Symphorien-d'Ozon / Sierzin-du-Rhône - Sainte-Colombe - Montrottier - Saint-Laurent-d'Oingt / Le Bois-d'Oingt / Saint-Vérand - Saint-Germain-Nuelles / Bully - Pierre-Bécuit											
<b>TOTAL</b>	<b>19 400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 400 000,00</b>	<b>597 812,95</b>	<b>3 427 000,00</b>	<b>2 677 740,74</b>	<b>749 259,26</b>	<b>5 590 000,00</b>	<b>-905 000,00</b>	<b>4 685 000,00</b>	<b>10 439 446,31</b>

OPERATION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS						
	Montant de l'AP ouverte	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	CP 2015	Réalisé 2015	CP 2015 à réinscrire	CP 2016	Modifications proposées au BS 2016	CP prévisionnels 2016	Reste à financer (ex- au-delà de N+1)	
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2015	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	1 800 000,00	855 758,52	944 241,48	2 600 000,00	-100 000,00	2 500 000,00	2 644 241,48	
AP Véhicules d'intervention et hors intervention Opérations véhicules d'intervention	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00	1 800 000,00	855 758,52	944 241,48	2 600 000,00	-100 000,00	2 500 000,00	2 644 241,48	
CONSTRUCTION ET RENOVATION DE CASERNES Programme 2015	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	480 000,00	-60 000,00	420 000,00	1 280 000,00	
AP Construction et rénovation de casernes OPERATIONS = - Couzon au Mont d'Or - Bessenay - Quincy - Genay/Neuville-sur-Saône	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00	80 000,00	0,00	80 000,00	480 000,00	-60 000,00	420 000,00	1 280 000,00	
<b>TOTAL</b>	<b>7 700 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 700 000,00</b>	<b>1 880 000,00</b>	<b>855 758,52</b>	<b>1 024 241,48</b>	<b>3 080 000,00</b>	<b>-160 000,00</b>	<b>2 920 000,00</b>	<b>3 924 241,48</b>	

OPERATION	AUTORISATIONS DE PROGRAMME				CREDITS DE PAIEMENTS			
	Montant de l'AP ouverte	Modifications proposées	Nouveau montant d'AP	CP 2016	Modifications proposées au BS 2016	CP prévisionnels 2016	Reste à financer (ex. au-delà de N+1)	
ACQUISITION DE VEHICULES Programme 2016	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	2 000 000,00	-200 000,00	1 800 000,00	4 400 000,00	
AP Véhicules d'intervention et hors intervention	6 200 000,00	0,00	6 200 000,00	2 000 000,00	-200 000,00	1 800 000,00	4 400 000,00	
Opération véhicules d'intervention et de transport	3 680 000,00		3 680 000,00					
Opération échelles	2 520 000,00		2 520 000,00	2 000 000,00	-200 000,00	1 800 000,00	+ 400 000,00	



ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président du Conseil d'administration du SDMIS  
A Lyon, le 24 juin 2016

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibéré par le conseil d'administration du SDMIS  
A Lyon, le 24 juin 2016

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bertrand ARTIGNY

Roland JACQUET

Didier BARRY

Yves JEANDIN

Noël BULLIAT

Murielle LAURENT

Damien COMBET

Michel MERCIER

Jean-Luc DA PASSANO

Jérôme MOROGE

Gilbert-Luc DEVINAZ

Didier PASCAL

Michel FORISSIER

Renaud PFEFFER

Gilles GASCON

Arthur ROCHE

Stéphane GOMEZ

Jean-Yves SECHERESSE

Claude GOY

Patrick VERON

Christophe GUILLOTEAU

Alexandre VINCENDET





## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**  
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/16 - 06/ 07**

OBJET **Autorisations de programme et crédits de paiement – compte-rendu annuel 2016**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Depuis le début de l'exercice 2003, notre établissement a décidé de mettre en place la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) comme mode de gestion d'une partie de la section d'investissement afin de faciliter sa lisibilité et d'éviter au maximum le système mécanique des reports de crédits d'un exercice sur l'autre.

Afin de permettre un meilleur suivi et une meilleure information, le code général des collectivités territoriales fait obligation de présenter un suivi de l'exécution des programmes votés.

Vous trouverez ainsi en annexe un tableau de suivi des différentes opérations votées.

Je vous demande de me donner acte de ce compte-rendu. »

**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME CONSTRUCTIONS DE CASERNES**

OPERATIONS	MONTANT DE L'AP ET DES OPERATIONS	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
<b>Programme 2009</b>	4 550 000,00		0,00	0,00	75 971,76	1 274 788,86	2 707 540,92	186 416,55	4 244 718,09	305 281,91
Opération Mormant	2 250 000,00				9 156,87	9 68 333,83	1 045 111,57	71 403,72	2 093 985,79	156 014,21
Opération Genas / Chassigny	2 300 000,00				66 834,89	306 455,03	1 662 429,55	115 012,83	2 150 752,30	149 207,70
<b>Programme 2011</b>	6 250 000,00				5 382,00	28 480,95	40 529,45	53 883,00	128 275,40	6 121 724,60
Opération Saint-Georges-de-Reneins / Belleville	2 250 000,00				3 444,48	8 898,24		5 370,00	17 712,72	2 232 287,28
Opération Millieux-la-Pape	1 850 000,00						39 719,45	-8 313,00	88 232,45	1 761 767,55
Opération Tarare	2 150 000,00				1 937,52	19 582,71	810,00		22 330,23	2 127 669,77
<b>Programme 2013</b>	4 640 000,00					42 041,79	547 348,49	772 141,71	1 361 531,99	3 278 468,01
Opération Blacé	1 300 000,00						24 195,13	23 823,16	48 018,29	1 251 981,71
Opération Beaujeu & Lantignié/Quincé-en-Beaujolais & Marchamp	1 950 000,00								0,00	1 950 000,00
Opération Soucieu-en-Jarrest / Orléans	1 390 000,00					42 041,79	523 153,36	748 318,55	1 313 513,70	76 486,30
<b>Total des AP de construction</b>	15 440 000,00	0,00	0,00	0,00	81 333,76	1 345 311,60	3 295 418,86	1 012 441,26	5 734 525,48	9 705 474,52

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME RENOVATIONS DES CASERNES

OPERATIONS	MONTANT DE L'APPEL DES OPERATIONS	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
<b>Programme 2011</b>	1 850 000,00	2 192,27	43 947,88	474 747,24	691 865,55	387 851,11	1 600 604,05	249 395,95
Opération Villeurbanne La Doua	550 000,00	2 192,27	32 353,86	370 395,66	82 233,57		487 175,16	62 824,84
Opération Amplepuis	800 000,00		7 862,50	92 607,10	584 085,41	39 246,76	723 801,77	76 198,23
Opération Ecully	500 000,00		3 731,52	11 744,48	25 546,77	348 604,35	389 627,12	110 372,88
<b>Programme 2013</b>	9 302 400,00			774 146,88	166 950,54	1 663 997,04	2 605 094,46	6 497 305,54
Opération Lyon Confluence	8 252 400,00			774 454,68	146 982,00	1 650 931,20	2 569 367,88	5 683 032,12
Opération Tassin-la-demi-Lune	850 000,00			2 692,20	19 968,54	13 065,84	35 726,58	814 273,42
<b>Total des AP de rénovation</b>	<b>10 952 400,00</b>	<b>2 192,27</b>	<b>43 947,88</b>	<b>1 248 894,12</b>	<b>858 816,09</b>	<b>2 051 848,15</b>	<b>4 205 698,51</b>	<b>6 746 701,49</b>

**AURORISATIONS DE PROGRAMME CONSTRUCTIONS ET RENOVATIONS DE CASERNES**

OPERATIONS	MONTEMENT DE L'AR ET DES OPERATIONS	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
<b>Programme 2014</b>	14 900 000,00	101 918,12	224 058,57	325 976,69	14 574 023,31
Opération Eveux / L'Arbresle / Saint-Bel & Savigny / Sourcieux-les-Mines / Lenilly - Construction					
Opération Chazay-d'Azergues / Lozanne / Cironieux-d'Azergues / Morancé / Charney-Alix - Construction					
Opération Anse / Lucenay - Construction					
Opération Saint-Symphorien-d'Ozon / Sézein-du-Rhône - Construction					
Opération Sainte-Colombe - Construction					
Opération Montrotier - Construction					
Opération Saint-Laurent-d'Oingt / Le Bois d'Oingt / Saint-Vérand - Construction					
Opération Bully / Saint-Germain-Nuelles - Construction					
Opération Pierre-Bénite - Rénovation					
<b>Programme 2015</b>	1 700 000,00			0,00	1 700 000,00
Opération Couzon au Mont d'Or - Construction					
Opération Bessey - Construction					
Opération Quincieux - Construction					
Opération Genay / Neuville sur Saône - Rénovation					
<b>Total des AP constructions et rénovations</b>	16 600 000,00	101 918,12	224 058,57	325 976,69	16 274 023,31

## AUTORISATIONS DE PROGRAMME VEHICULES

OPERATIONS	MONTANT DU PROGRAMME ET DE L'AP	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
<b>Programme 2012</b>	6 888 668,00	1 455 018,00	1 834 686,79	1 407 155,54	1 060 084,32	5 756 944,65	1 131 723,35
Véhicules d'intervention	6 888 668,00	1 455 018,00	1 834 686,79	1 407 155,54	1 060 084,32	5 756 944,65	1 131 723,35
<b>Programme 2013</b>	3 633 448,00		1 038 747,39	1 693 673,56	496 975,59	3 229 396,54	404 051,46
Véhicules d'intervention	3 583 216,00		1 001 078,15	1 693 673,56	496 975,59	3 191 727,30	391 488,70
Véhicules hors intervention	50 232,00		37 669,24			37 669,24	12 562,76
<b>Programme 2014</b>	3 500 000,00			495 894,83	2 453 682,17	2 949 577,00	550 423,00
Véhicules d'intervention et hors intervention	3 500 000,00			495 894,83	2 453 682,17	2 949 577,00	550 423,00
<b>Programme 2015</b>	6 000 000,00				855 758,52	855 758,52	5 144 241,48
Véhicules d'intervention et hors intervention	6 000 000,00				855 758,52	855 758,52	5 144 241,48
<b>Total des AP de véhicules</b>	20 022 116,00	1 455 018,00	2 873 434,18	3 596 723,93	4 866 500,60	12 791 676,71	7 230 439,29





## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES  
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO D/16 - 06/ 08

OBJET Admissions en non-valeur

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Monsieur le payeur départemental du Rhône, comptable de notre établissement public, a dressé l'état des taxes et produits irrécouvrables.

Le Tribunal de Commerce de Chambéry a prononcé le 28 juillet 2014 la liquidation judiciaire de la Société EMOTIK, titulaire d'un marché de travaux dans le cadre de la construction de la caserne de Genas/Chassieu. Par la suite un titre de recette n°320 du 4 février 2015 d'un montant de 341,54 €, concernant une révision de prix relative au dit marché, a été émis à l'encontre de la Société BOUVET ET GUYONNET, liquidateur judiciaire représentant la société EMOTIK.

Le Tribunal pour enfant de Lyon a, par jugement du 1<sup>er</sup> mars 2012, condamné Monsieur Nordine MESSALTI, au titre de sa responsabilité civile, solidairement avec Monsieur Bilel HADDOU, à verser au SDMIS la somme de 1 245,00 €. Le titre de recette n°689 du 23 avril 2014 a donc été émis à l'encontre de Monsieur Nordine MESSALTI.

Ces deux produits n'ayant pas pu être recouverts, malgré les différentes poursuites effectuées à ce jour, monsieur le payeur départemental a donc dressé des procès-verbaux de carence et nous demande d'admettre ces sommes en non-valeur.

Concernant les créances suivantes, le montant des titres étant inférieurs au seuil de la procédure d'opposition à tiers détenteur, monsieur le payer départemental nous demande d'admettre ces sommes en non-valeur :

- Sept titres de recettes ont été émis à l'encontre de Sapeurs-Pompiers Volontaires correspondants à la cotisation obligatoire de la PFR, celles-ci n'ayant pas pu être

précomptées sur leurs vacances, le premier du 20 octobre 2014 et les six suivants du 17 septembre 2015 :

- le titre n° 1503 d'un montant de 26,20 € à l'encontre de Monsieur Franck MAZZIOTTI,
  - le titre n°1203 d'un montant de 25,92 € à l'encontre de Madame Jeanne BELVA,
  - le titre n°1176 d'un montant de 56,55 € à l'encontre de Monsieur Sébastien BOULLY,
  - le titre n°1191 d'un montant de 10,50 € à l'encontre de Madame Véronique COTTRET,
  - le titre n°1192 d'un montant de 23,68 € à l'encontre de Monsieur Yves GRANJON,
  - le titre n°1193 d'un montant de 23,68 € à l'encontre de Monsieur Angelo PALDINO,
  - le titre n°1189 d'un montant de 25,92 € à l'encontre de Monsieur Jérôme HORTA.
- Le titre de recette n°1618 du 26 octobre 2010 d'un montant de 26,40 € a été émis à l'encontre de la société Bureau Veritas correspondant à la facturation d'un examen SSIAP.
- Le titre de recette n°871 du 28 juin 2013 d'un montant de 1,00 € a été émis à l'encontre de la SCP CASSAGNE VINCENT MARTIN concernant la vente d'un bâtiment abritant le centre d'incendie et de secours sur la commune de LAMURE SUR AZERGUES.
- Le titre de recette n°415 du 2 avril 2014 d'un montant de 13,00 € a été émis à l'encontre de Monsieur Nicolas CAZAUX suite à un stage de la Police Technique et Scientifique effectué dans nos locaux correspondant à des frais de subsistance.
- Le titre de recette n°869 du 25 mai 2012 d'un montant de 23,00 € a été émis à l'encontre de l'hôpital Desgenettes correspondant à un double mandatement.
- Le titre de recette n°776 du 18 juin 2015 d'un montant de 22,50 € a été émis à l'encontre de Madame Caroline TABACCHI correspondant à un trop perçu sur des tickets restaurants.
- Le titre de recette n°375 du 25 mars 2014 d'un montant de 30,00 € a été émis à l'encontre de Monsieur Tahar NACEUR correspondant à un trop perçu sur des tickets restaurants.
- Deux titres de recettes ont été émis le 24 juin 2009 à l'encontre de la SDEI, le titre n°878 d'un montant de 19,78 € et le titre n°881 d'un montant de 44,83 € correspondant à un trop perçu.

Les titres de recettes suivants n'ont pas été réglés en totalité :

- Le titre de recette n°838 du 24 mai 2012 d'un montant de 158,12 € a été émis à l'encontre de la société Ecole Sécuritas correspondant à la facturation d'un examen SSIAP – différence de 0,02 €.
- Le titre de recette n°1677 du 19 novembre 2013 d'un montant de 2 119,80 € a été émis à l'encontre de la SMACL correspondant à un remboursement de sinistre – différence de 0,01 €.

- Le titre de recette n°279 du 16 janvier 2015 d'un montant de 5 007,20 € a été émis à l'encontre de la Société Valentin et Berger correspondant à la régularisation d'un trop perçu au titre de la prime de l'assurance responsabilité civile garagiste – différence de 0,15 €.

Ces différences étant minimales, le payeur départemental du Rhône nous propose d'admettre ces reliquats en non-valeur.

Je vous propose donc d'admettre ces titres de recette ainsi que les reliquats en non-valeur et de procéder à leurs annulations pour un montant global de **1 959,68 €**.

Ce dernier sera prélevé au budget 2016 sur l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » »

#### DECIDE

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président 





SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

NUMERO **D/16 - 06/ 09**

OBJET **Modification du règlement intérieur du SDMIS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« Il convient de modifier le règlement intérieur de notre établissement pour rappeler certaines dispositions de la loi n°2016-493 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires et notamment le principe de neutralité du service public.

Vous trouverez, en annexe au présent rapport, les propositions de modifications du règlement intérieur que je vous sou mets.

Si elles recueillent votre agrément, elles seront formalisées par l'arrêté dont le projet est également annexé au présent rapport. »

**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016

  
Jean-Yves SECHERESSE  
Président





## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 24 JUIN 2016

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

NUMERO **D/16 - 06/ 11**

OBJET **Convention C2016-027 entre le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon et le SDMIS relative à la médecine professionnelle et préventive des PATS du SDMIS à compter de janvier 2017**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :*

« La médecine professionnelle et préventive des personnels administratifs, techniques et sociaux (PATS) du SDMIS est actuellement réalisée par la société AGEMETRA dans le cadre d'un marché public. Le budget consacré par le SDMIS à cette obligation légale est de 35 735 € pour l'année 2016.

Cette prestation pourrait être réalisée par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG).

Son coût, estimé sur trente journées de travail, qui couvriraient le besoin du SDMIS, serait de l'ordre de 24 000 €, soit une économie de plus de 10 000 € par rapport à la prestation réalisée par AGEMETRA.

Dans ces conditions, il apparaît judicieux de faire appel au CDG pour la médecine professionnelle et préventive des PATS du SDMIS.

Je vous rappelle que le SDMIS a déjà conventionné avec le CDG pour l'adhésion au socle commun de compétences (appui technique à la gestion des ressources humaines) et la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).

Une convention précisera les conditions dans lesquelles les visites médicales de nos salariés PATS seraient effectuées par les médecins du CDG ; celles-ci se dérouleraient dans les locaux du SSSM sur le site de Saint-Priest. La convention, conclue pour une durée de trois ans, prendrait effet à compter du 27 janvier 2017, terme de notre marché avec AGEMETRA.

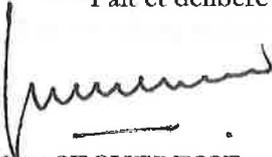
Je vous propose donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver l'adhésion du SDMIS au service de médecine professionnelle et préventive du CDG, à compter du 27 janvier 2017, et de m'autoriser à signer la convention à venir ainsi que tout acte afférent. »

**DECIDE**

*- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 24 juin 2016



Jean-Yves SECHERESSE  
Président



## ARRÊTÉ N°16/06/01

### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

**OBJET**      **Modification de l'arrêté n° 02/07/01 du 20 juin 2002 modifié portant règlement intérieur du service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon, et du corps départemental et métropolitain de sapeurs-pompiers.**

**Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1 à L 1424-50, L 1424-69 à L 1424-76 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le Code de la sécurité intérieure ;

Vu le Code du service national ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;



## ARRETE :

### Article 1 :

Le titre de l'arrêté n° 02/07/01 du 20 juin 2002 modifié : « portant règlement intérieur du service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon, et du corps départemental et métropolitain de sapeurs-pompier » est remplacé par : « portant règlement intérieur du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours, et du corps départemental et métropolitain de sapeurs-pompier »

Dans l'ensemble du règlement intérieur et ses chartes annexées :

- les termes « service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon » sont remplacés par « service départemental-métropolitain d'incendie et de secours »
- les termes « école départementale et métropolitaine » sont remplacés par « école départementale-métropolitaine »

**Article 2 :** Au titre I DISPOSITIONS GENERALES, le titre du chapitre 1.2 est modifié et ainsi rédigé « *Déontologie et obligation de neutralité* »

Dans ce même chapitre, un nouvel article 1.2.1 est ajouté :

*« Chaque agent du SDMIS exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels sont tenus à l'obligation de neutralité. Ils exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses. Ils traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité. »*

Les articles 1.2.1 et 1.2.2 deviennent respectivement les articles 1.2.2 et 1.2.3.

**Article 3 :** Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le 24 juin 2016.

Le président du conseil d'administration  
du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Jean-Yves SECHERESSE



SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## **ARRETE N° 16/06/02**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**Objet : Désignation du représentant du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour assurer les fonctions de président de la commission d'appel d'offres du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours**

**Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,**

- vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L.1414-2,
- vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Monsieur Renaud PFEFFER, premier vice-président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours est désigné en tant que représentant du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour assurer les fonctions de président de la commission d'appel d'offres.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Renaud PFEFFER, Monsieur Patrick VERON, membre du bureau du conseil d'administration, assurera les fonctions de président de la commission d'appel d'offres.

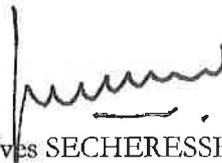
#### **Article 3**

L'arrêté n° 15/06/02 du 15 juin 2015 est abrogé.

#### **Article 4**

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

Fait à Lyon, le 24 juin 2016



Jean-Yves SECHERESSE  
Président

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication



**SDMIS**

SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

**ARRETE n° 16/06/03.SDMIS**

**Le préfet de zone de défense  
et de sécurité sud-est  
Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône**

**Le président du conseil d'administration  
du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-1 à L 1424-50, L1424-69 et L1424-70, et R 1424-1 à R 1424-55 ;
- Vu le Code de la sécurité intérieure ;
- Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;
- Vu l'arrêté conjoint du préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône et du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° 03/12/01.SDIS du 15 décembre 2003 modifié ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 17 juin 2016 ;
- Vu l'avis de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours en date du 14 juin 2016 ;
- Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en date du 15 juin 2016 ;
- Vu l'avis du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires en date du 3 juin 2016 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du 24 juin 2016 ;
- Sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,



## ARRETEMENT

### Article 1

Dans le titre et tous les articles de l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDIS modifié portant organisation du SDIS du Rhône, les termes suivants sont remplacés :

- « *SDIS du Rhône* » par « *SDMIS* »,
- « *le directeur départemental des services d'incendie et de secours* » par « *le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours* »
- « *service départemental d'incendie et de secours* » par « *service départemental-métropolitain d'incendie et de secours* »,
- « *le directeur départemental adjoint* » par « *le directeur départemental et métropolitain adjoint* »,

L'arrêté devient donc l'arrêté conjoint n°03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS.

### Article 2

Le dernier paragraphe de l'article 5 de de l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS est abrogé et remplacé par :

« *le directeur départemental et métropolitain est en outre assisté :*

- *d'une direction des affaires réservées et de la communication,*
- *d'une direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale. »*

### Article 3

Dans le premier paragraphe de l'article 6 de l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS :

- l'alinéa « *de la spécialité transmission* » est remplacé par « *de la spécialité système d'information et de communication (SIC)* »
- l'alinéa « *de l'élaboration et du suivi des plans d'urgence relevant de sa compétence et des plans d'intervention spécifiques aux sapeurs-pompiers* » est remplacé par « *de l'élaboration et du suivi du dispositif d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC) relevant de sa compétence* »

- et les alinéas suivants sont rajoutés à la suite :

« *de la défense extérieure contre l'incendie (DECI),*

*de la préparation et la mise en œuvre de la stratégie face aux effets des menaces Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique Explosif (NRBC-E), avec notamment le centre d'entraînement zonal NRBC-E placé sous l'autorité du préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Est,*

*de la réponse opérationnelle aux crises majeures et aux attentats, en liaison avec les autres acteurs,*

*Du suivi de la protection des agents du SDMIS en cas d'agression et du suivi de la qualité opérationnelle ».*

Dans dernier paragraphe de l'article 6, les modifications sont les suivantes :

- l'alinéa « *comprend cinq groupements de services* » est remplacé par « *comprend quatre groupements de services* »,
- l'alinéa « *groupement opérations et coordination des secours* » devient « *groupement opération* »,
- les deux derniers alinéas « *groupement défense extérieure contre l'incendie* » et « *groupement de coordination interservices* » sont abrogés,
- l'alinéa « *groupement réponse aux crises majeures et aux attentats* » est rajouté, suivant l'organigramme annexé au présent arrêté.



#### Article 4

Le premier paragraphe de l'article 11 de l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS est abrogé et remplacé par :

*« La direction des moyens matériels est chargée :*

- *du soutien au fonctionnement du corps départemental et métropolitain qu'il s'agisse du soutien de l'homme, de matériels d'intervention, d'équipements de protection individuels et collectifs, de matériels roulants et de fournitures diverses - et des mesures de prévention associées ;*
- *de la gestion et de la sécurité des infrastructures et matériels liés aux systèmes d'information (informatique, téléphonie et transmissions);*
- *du suivi du schéma des opérations immobilières et du bail emphytéotique administratif, du pilotage des opérations immobilières, de la gestion technique des bâtiments et du suivi du patrimoine foncier ;*
- *du suivi des conventions de mutualisation avec la Métropole de Lyon et le Département du Rhône ;*
- *de la coordination générale des mesures de prévention des risques liés à l'exécution de tous travaux et prestations dans les locaux, notamment lors d'intervention d'entreprises extérieures. »*

#### Article 5

L'article 12 de l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS est remplacé par l'article suivant:

*« La direction des affaires réservées et de la communication, est chargée :*

- *de la gestion des affaires réservées auprès du DDMSIS,*
- *ainsi que de la communication interne et externe au SDMIS.*

*La direction des affaires réservées et de la communication constitue un groupement de coordination des affaires réservées et de la communication dont le chef de groupement est en charge de la direction des affaires réservées et de la communication, et comprend :*

- *un pôle affaires réservées,*
- *un groupement communication. »*

#### Article 6

L'article 13 de l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS est remplacé par l'article suivant:

*« La direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, est chargée :*

- *de définir la stratégie en matière de numérique et d'accompagner sa mise en œuvre,*
- *d'aider à la mise en place d'une démarche et d'outils de management intégrant la sécurité, la qualité et la performance globale,*
- *de la gestion d'un entrepôt de données, du contrôle de gestion,*
- *de mener des audits, du suivi des audits externes et des enquêtes,*
- *de piloter et animer la politique d'hygiène et sécurité, et d'organiser la préparation des comités d'hygiène et sécurité et des conditions de travail ainsi que la partie correspondante des comités consultatifs départementaux des sapeurs-pompiers volontaires.*



*La direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale constitue un groupement de coordination du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale dont le chef de groupement est en charge de la direction numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale, et comprend deux groupements :*

- *groupement management par la sécurité,*
- *groupement management par la qualité et la performance globale.*

*Suivant l'organigramme annexé au présent arrêté.»*

#### **Article 7**

Les organigrammes des directions sus-évoquées sont annexés à l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS et au présent arrêté.

#### **Article 8**

L'article 14 ci-après est ajouté à l'arrêté conjoint n° 03/12/01.SDMIS modifié portant organisation du SDMIS :

*« Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture du Rhône et du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours ».*

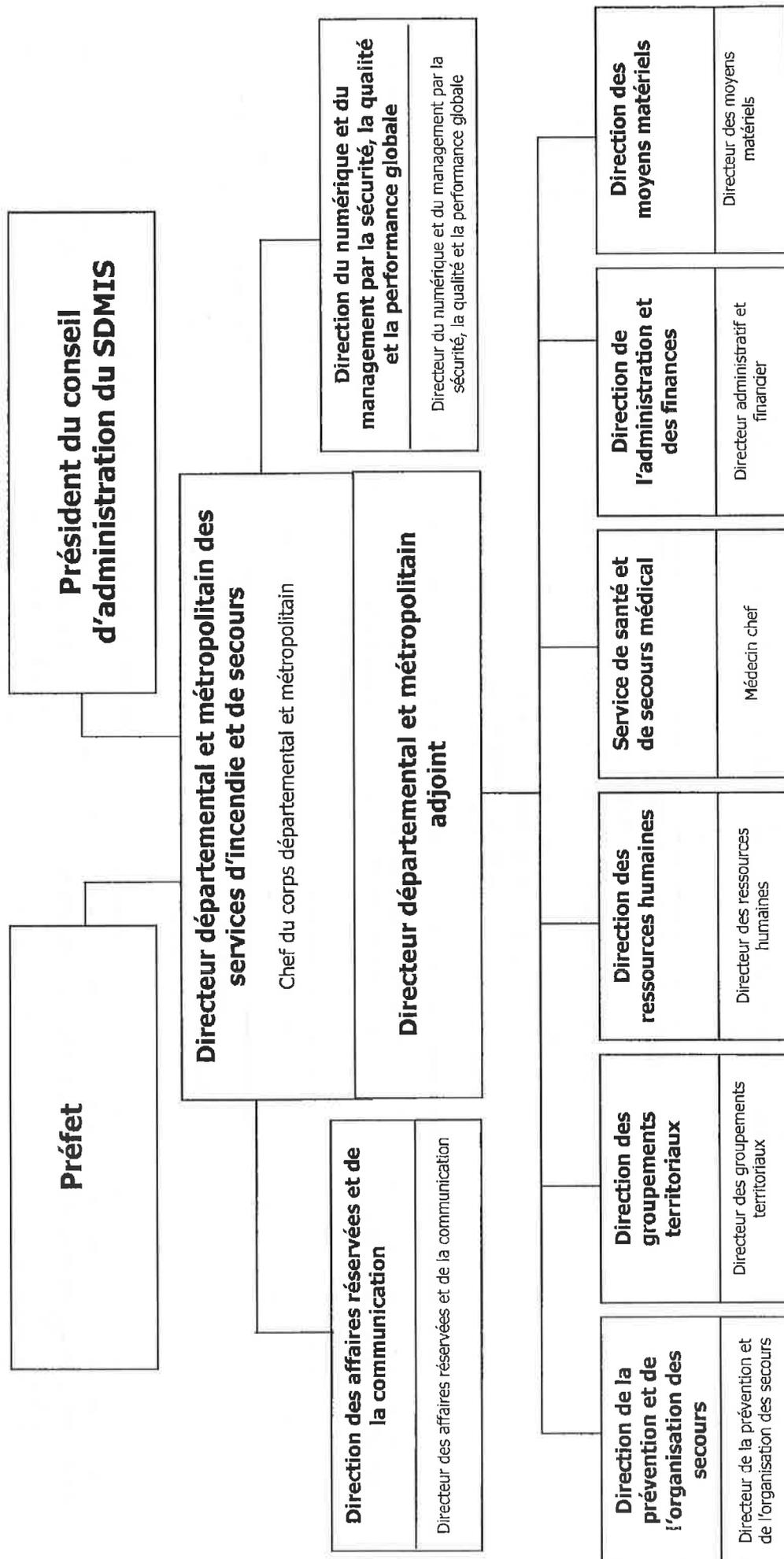
Fait à Lyon, le

Le préfet,

Le président,

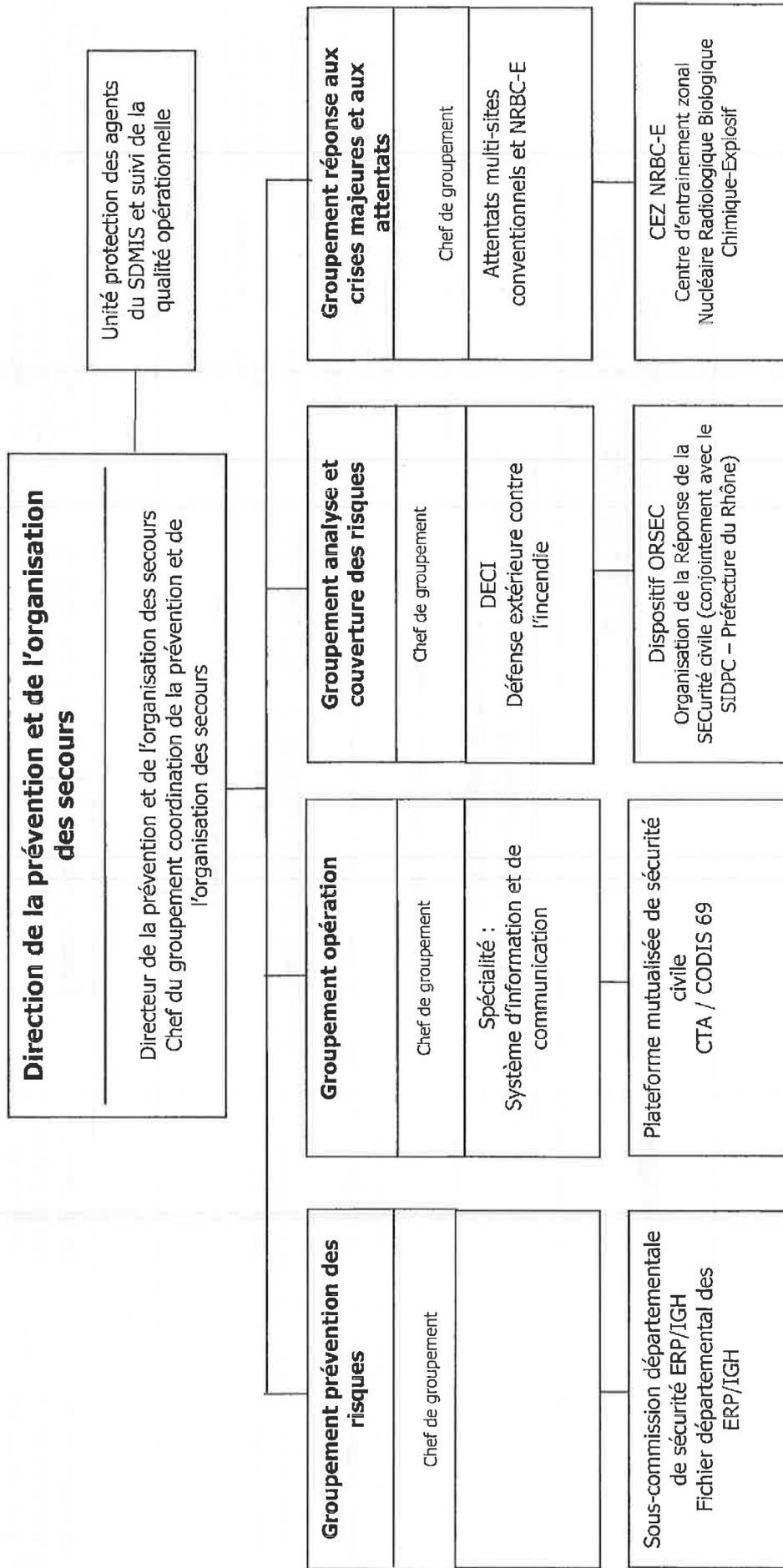
# Organigramme du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Annexé à l'arrêté conjoint du 03/12/01 modifié portant organisation du SDMIS



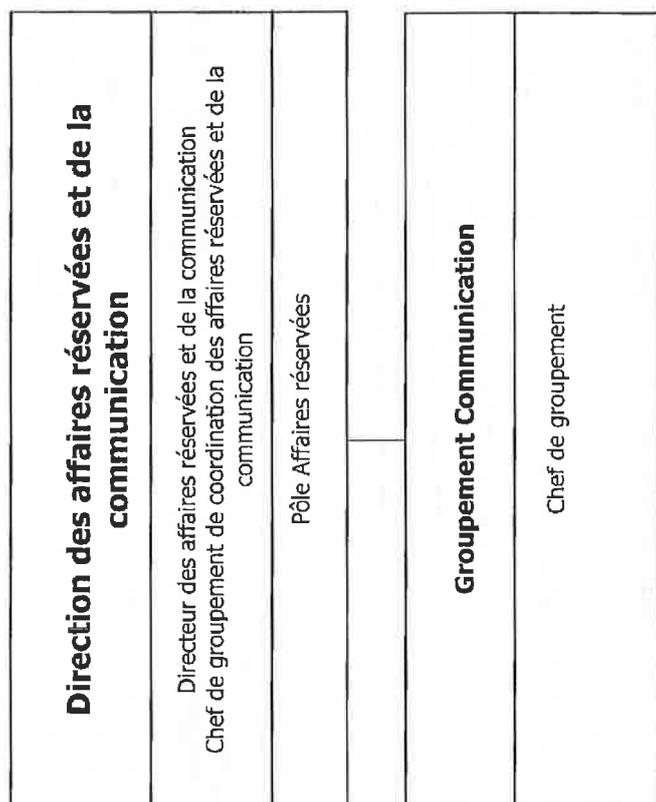
# Organigramme du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Annexé à l'arrêté conjoint du 03/12/01 modifié portant organisation du SDMIS



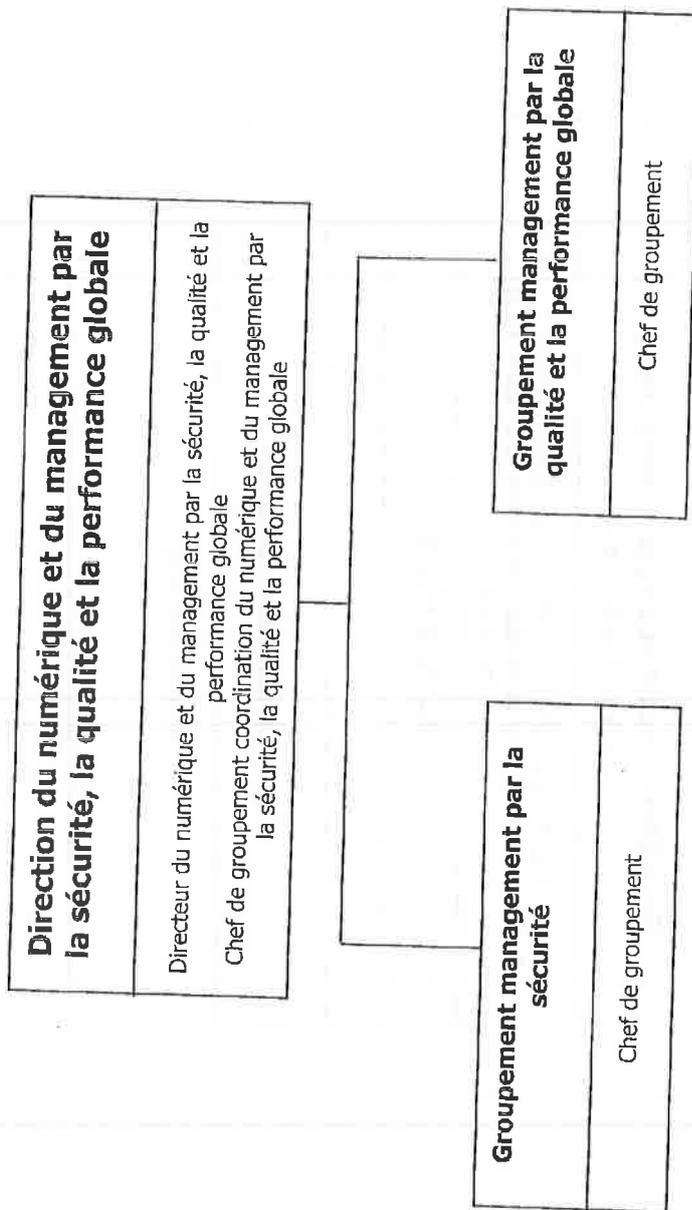
# Organigramme du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Annexé à l'arrêté conjoint du 03/12/01 modifié portant organisation du SDMIS



# Organigramme du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Annexé à l'arrêté conjoint du 03/12/01 modifié portant organisation du SDMIS





SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## **ARRETE N° 16/06/04**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
GROUPEMENT FORMATION  
ÉCOLE DÉPARTEMENTALE-MÉTROPOLITAINE**

### **ARRETE PORTANT OUVERTURE D'UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE DE SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

**Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain  
d'incendie et de secours,**

- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- vu le décret n° 2012-729 du 7 mai 2012 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2012-520 susmentionné ;
- vu la délibération du bureau du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° DB/16-04/01 du 8 avril 2016 décidant d'ouvrir un examen professionnel d'accès au grade de sapeur-pompier professionnel de 1<sup>ère</sup> classe ;



## ARRETE

### Article 1

Le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours organise à **partir du jeudi 6 octobre 2016** un examen professionnel d'accès au grade de sapeur-pompier professionnel de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'avancement de grade.

### Article 2

L'examen professionnel est ouvert aux sapeurs-pompiers de 2<sup>ème</sup> classe justifiant de deux ans au moins de services effectifs dans leur grade et de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi d'équipier.

Conformément à l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013, les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude au grade d'accueil.

### Article 3

Les dossiers de candidature sont à retirer au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours à **partir du lundi 4 juillet 2016 et jusqu'au vendredi 26 août 2016**, soit au groupement formation - école départementale-métropolitaine - 13-15 avenue de l'Europe 69800 SAINT-PRIEST, soit à la Direction des ressources humaines - 76 rue Pierre Corneille - 69003 LYON.

### Article 4

Les dossiers complets doivent être déposés ou expédiés au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours - 17 rue Rabelais - 69421 LYON CEDEX 03 - **au plus tard le mardi 6 septembre 2016**, le cachet de la Poste faisant foi. Tout dossier transmis hors délai sera automatiquement rejeté.

### Article 5

Les épreuves se dérouleront à l'école départementale-métropolitaine du SDMIS - 13-15 avenue de l'Europe - 69800 SAINT-PRIEST. La date prévisionnelle de l'épreuve écrite d'admission est arrêtée au **jeudi 6 octobre 2016**.

### Article 6

Le directeur départemental et métropolitain est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

### Article 7

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à Lyon, le **21 JUN 2016**

Le président,

Jean-Yves SECHERESSE



SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## ARRETE N° 16/06/05

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**OBJET Composition du comité technique**

**Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,**

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès-verbal des opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au comité technique du SDIS du Rhône en date du 4 décembre 2014 ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

## ARRETE

### Article 1

Siègent comme représentants de l'établissement au comité technique du SDMIS :

#### Membres titulaires

Madame Murielle LAURENT  
Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ  
Monsieur Jean-Luc DA PASSANO  
Madame Sylvie EPINAT  
Colonel Serge DELAIGUE  
Colonel Bertrand KAISER  
Colonel Vincent GUILLOT  
Colonel Eric COLLOT

#### Membres suppléants

Monsieur Lucien BARGE  
Madame Catherine PANASSIER  
Monsieur Michel FORISSIER  
Monsieur Gilles GASCON  
Madame Laurence CHENKIER  
Lieutenant-colonel Lionel CHABERT  
Colonel Alain COLLOT  
Monsieur James GRÉGOIRE

### Article 2

Siègent comme représentants du personnel au comité technique du SDMIS :

#### Membres titulaires

Lieutenant 1<sup>ère</sup> classe LEBRUN Gilbert  
Monsieur COMTE Jean-Paul  
Adjudant-chef VIALARD François  
Sergent-chef SCHMITT Thomas  
Madame SIMON Elisabeth  
Commandant DUARTE Jean-Pierre  
Commandant PEYRARD Mickaël  
Sergent-chef GLOUBOKII Sylvain

#### Membres suppléants

Monsieur GRANOTIER Cédric  
Sergent-chef DUPIR Didier  
Madame DUARTE Françoise  
Capitaine SEBBANE Anthony  
Adjudant-chef MICHEL Claude  
Capitaine REYNARD Nicolas  
Monsieur BELZUNCES Philippe  
Madame AFONSO-FERREIRA Carine

### Article 3

La présidence du comité technique du SDMIS sera assurée par madame Murielle LAURENT, vice-présidente du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon. En cas d'absence ou d'empêchement de madame Murielle LAURENT, la présidence de ce comité sera assurée par monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ.

#### **Article 4**

Le président du comité technique du SDMIS peut appeler devant le comité toute personne dont l'audition est de nature à éclairer le débat.

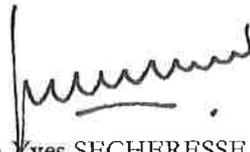
#### **Article 5**

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

#### **Article 6**

L'arrêté n° 15/06/06 du 22 juin 2015 est abrogé.

Fait à Lyon, le **27 JUIN 2016**



Jean-Yves SECHERESSE  
Président

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication





SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## ARRETE N° 16/06/06

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**OBJET** **Composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

**Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,**

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- vu la désignation des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du SDMIS par les organisations syndicales suite au scrutin du 4 décembre 2014 relatif à la désignation des représentants du personnel au comité technique du SDMIS ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° E/16-06/01 du 24 juin 2016 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des comités et commissions du SDMIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDMIS ;
- sur proposition du directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours ;

## **ARRETE**

### **Article 1**

Siègent comme représentants de l'établissement au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

#### **Membres titulaires**

Monsieur Patrick VERON  
Monsieur Stéphane GOMEZ  
Monsieur Thierry BUTIN  
Madame Sylvie EPINA'I  
Colonel Serge DELAIGUE  
Colonel Bertrand KAISER  
Colonel Vincent GUILLOT  
Colonel Eric COLLOT

#### **Membres suppléants**

Madame Martine DAVID  
Monsieur Gilles GASCON  
Monsieur Martial PASSI  
Madame Evelyne GEOFFRAY  
Madame Laurence CHENKIER  
Lieutenant-colonel Lionel CHABERT  
Colonel Alain COLLOT  
Madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE

### **Article 2**

Siègent comme représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

#### **Membres titulaires**

Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Gilbert LEBRUN  
Sergent-chef Didier DUPIR  
Madame Françoise DUARTE  
Monsieur Jacques GUILLOIN  
Sergent-chef Thomas SCHMITT  
Commandant Jean-Pierre DUARTE  
Commandant Mickaël PEYRARD  
Sergent-chef Laurent REYNAUD

#### **Membres suppléants**

Monsieur Cédric GRANOTIER  
Capitaine Philippe CHABBOUH  
Adjudant-chef François VIALARD  
Sergent-chef Noël AURAY  
Sergent-chef Karim SAADI  
Capitaine Nicolas REYNARD  
Capitaine Nicolas BOUCKAERT  
Sergent-chef Yann ROLLIN

Le secrétaire du comité est désigné parmi les représentants du personnel, conformément aux dispositions du règlement intérieur du CHSCT.

### **Article 3**

Assistent de plein droit, avec voix consultative, aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : le médecin-chef du service de santé et de secours médical, le médecin des services de médecine professionnelle et préventive des personnels administratifs, techniques et sociaux, l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) désigné par le Centre de Gestion du Rhône et de la métropole de Lyon, le conseiller de prévention ou, à défaut, l'un des assistants de prévention.

Assistent en outre aux réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en qualité d'experts :

- le médecin responsable de l'unité médecine préventive du service de santé et de secours médical du SDMIS ;
- l'assistant socio-éducatif du SDMIS ;
- les assistants de prévention du groupement audit interne, hygiène et sécurité, et d'autres relais de prévention (assistant de prévention ou correspondant hygiène et sécurité) jusqu'à un maximum de 5 représentants en totalité par séance.

Le secrétariat administratif du CHSCT est assuré par la direction des ressources humaines, avec l'assistance d'une sténotypiste.

#### **Article 4**

La présidence de ce comité sera assurée par monsieur Patrick VERON, membre du bureau du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du département du Rhône et de la métropole de Lyon. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Patrick VERON, la présidence de ce comité sera assurée par monsieur Stéphane GOMEZ.

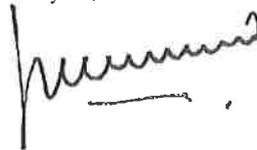
#### **Article 5**

Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

#### **Article 6**

L'arrêté n° 15/06/08 du 22 juin 2015 est abrogé.

Fait à Lyon, le **27 JUIN 2016**



Jean-Yves SECHERESSE  
Président

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.





SERVICE DÉPARTEMENTAL-MÉTROPOLITAIN D'INCENDIE ET DE SECOURS

## **ARRETE N° 16/06/07**

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**Objet : Désignation du représentant du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour assurer les fonctions de président de la commission des achats adaptés du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours**

**Le président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours,**

- vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics notamment son article 27,

### **ARRETE**

#### **Article 1**

Monsieur Arthur ROCHE est désigné en tant que représentant du président du conseil d'administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours pour assurer les fonctions de président de la commission des achats adaptés.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arthur ROCHE, Monsieur Patrick VERON, membre du bureau du conseil d'administration, assurera les fonctions de président de la commission des achats adaptés.

#### **Article 3**

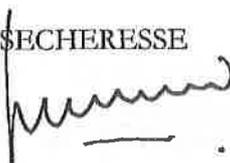
Le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours.

#### **Article 4**

L'arrêté n°15/06/14 du 15 juin 2015 est abrogé.

Fait à Lyon, le 24 juin 2016

Jean-Yves SECHERESSE  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line followed by a series of wavy, connected strokes, ending in a small flourish.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin -- 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication